

INSTITUT DE HAUTES ETUDES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT

CONSTRUCTION DE LA PAIX ET SOCIÉTÉ CIVILE :
Le rôle de l'accompagnement international au Chiapas

MEMOIRE

Présenté en vue de l'obtention du diplôme de
Master en études du développement (MDev)

par
Emilie Aubert
(Suisse)

Genève
2009

TABLE DES MATIERES

Liste des acronymes	3
Résumé	4
Introduction	5
I. La Société Civile et la Construction de la Paix	7
I.1 Les fonctions de la société civile dans la construction de la paix	7
I.2 Définition et théories de l'accompagnement international	13
I.3 Les fonctions spécifiques à l'accompagnement international dans la construction de la paix	22
II. Le conflit de basse intensité au Chiapas	26
II.1 Analyse du contexte du conflit	26
II.2 Analyse des causes du conflit	30
II.3 Analyse des acteurs du conflit	32
III. L'accompagnement international au Chiapas	40
III.1 L'organisation de la société civile au Chiapas	40
III.2 Les caractéristiques de l'accompagnement international au Chiapas	42
III.2 Les théories de l'accompagnement international mises en pratique dans le contexte particulier du Chiapas	48
Conclusion	60
Bibliographie	64

Liste des Acronymes

ALENA	Accord de Libre Echange Nord-Américain
CCDP	Centre on Conflict Development and Peacebuilding
CCIODH	Comisión Civil Internacional de Observación por los Derechos Humanos
CIEPAC	Centro de Investigaciones Económicas y Políticas de Acción Comunitaria
EZLN	Ejército Zapatista de Liberación Nacional
Frayba	Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de Las Casas
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PBI	Peace Brigades International
PWS	Peace Watch Switzerland
PRI	Partido Revolucionario Institucional
SIPAZ	Servicio Internacional para la Paz

Résumé

Le présent mémoire s'interroge sur les fonctions de l'accompagnement international, comme pratique de la société civile, dans la construction de la paix au Chiapas.

Cet Etat du Mexique connaît, en effet, depuis le soulèvement des zapatistes en 1994, un conflit de basse intensité qui les oppose aux forces gouvernementales et paramilitaires, résultant en de nombreuses violations des droits humains. C'est pourquoi certaines organisations non-gouvernementales accompagnent des communautés autochtones menacées par de telles exactions.

Ce travail part alors des conditions nécessaires pour que la dissuasion de l'accompagnement international vis à vis d'agresseurs potentiels fonctionne et il examine si ces dernières sont respectées par les organisations en fournissant dans la région. En démontrant que c'est, en général, le cas, ce mémoire s'appuie ensuite sur le modèle de Paffenholz et Spurk au sujet des fonctions de la société civile dans la construction de la paix, puis il identifie lesquelles de ces fonctions l'accompagnement international remplit bel et bien au Chiapas.

Introduction

Le présent travail part d'un double constat, l'un est théorique, l'autre pratique.

Premièrement, au niveau théorique, la société civile a de plus en plus de place dans les discussions sur la construction de la paix et certains chercheurs analysent même les effets de quelques-uns de ses acteurs spécifiques dans les efforts de paix. C'est le cas pour l'accompagnement international qui s'est d'abord développé dans le cadre des violences internes du Guatemala, puis qui s'est étendu à d'autres conflits, en tentant, au fil des années, d'améliorer et d'affiner ses stratégies. Ainsi, bien que les Etats revendiquent tous leur intouchable souveraineté, il semblerait, de plus en plus, que les mouvements non-gouvernementaux innovent afin de trouver de nouvelles manières pour intervenir en cas de conflit.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'Etat mexicain du Chiapas qui connaît un conflit de basse intensité depuis 1994, une grande partie de la société civile tente de s'opposer aux violations des droits humains commises par les forces gouvernementales et paramilitaires, ce de manière pacifique, le plus souvent. Ainsi, un grand nombre d'organisations non-gouvernementales se sont installées dans la région et certaines d'entre elles offrent de l'accompagnement international à des communautés ou à des personnes menacées. Celles-ci bénéficient donc d'une protection non-armée et non-violente dans un contexte sociopolitique qui semble pourtant l'être.

Etant moi-même allée au Chiapas, en tant qu'observatrice de la paix, j'ai été intéressée, au-delà de mon expérience personnelle, à examiner comment l'accompagnement international, en tant que pratique de la société civile, fonctionnait théoriquement et de quelle manière il pouvait influencer sur la construction de la paix dans cette région. Je suis alors partie de l'hypothèse qu'il pouvait favoriser, au Chiapas, un mouvement pour le respect des droits de l'homme, ainsi qu'un espace politique accru pour les populations civiles, grâce à la dissuasion que son action représente pour les autorités mexicaines.

Pour tester cette hypothèse, je propose de procéder en trois étapes : Dans une première partie, j'aborderai, tout d'abord, les modèles théoriques expliquant les rôles de la société civile dans la construction de la paix. Je passerai ensuite à la définition, ainsi qu'aux théories sur lesquelles se base l'accompagnement international, ce qui me permettra, dans un troisième

temps de voir quelles fonctions de la société civile dans la construction de la paix, l'accompagnement international est susceptible de remplir. Nous saurons donc, au terme de cette première partie, quelles conditions doivent être réunies pour que l'accompagnement international participe à la construction de la paix et comment il y contribue.

Dans la deuxième partie, il s'agira d'analyser le conflit du Chiapas en tant que tel. Pour ce faire, seront abordés le contexte, les causes, les acteurs et leurs stratégies ; l'objectif étant de mieux connaître l'environnement du Chiapas dans lequel l'accompagnement international a lieu, ainsi que les sensibilités des agresseurs qu'il doit dissuader de commettre des violations des droits humains.

Finalement, dans la troisième partie, je commencerai par analyser la manière dont l'accompagnement international est organisé au Chiapas, ce qui m'amènera à parler du grand nombre d'organisations civiles présentes dans la région. Et, dans un deuxième temps, je réutiliserai les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'accompagnement international identifiées dans la première partie, ainsi que l'environnement et les sensibilités des acteurs du conflit analysés dans la deuxième partie, afin de voir comment, dans les faits, l'accompagnement international participe ou non aux efforts de construction de la paix au Chiapas.

I. La Société Civile et la Construction de la Paix

Afin de mieux connaître les effets de l'accompagnement international, comme pratique de la société civile dans la construction de la paix, cette première partie s'attachera dans un premier temps à décrire brièvement les raisons derrière l'intérêt qu'il existe pour la société civile dans le débat sur la construction de la paix. Dans un deuxième temps, il s'agira de voir, à l'aide du modèle de Paffenholz et Spurk, quelles sont les sept fonctions générales de la société civile dans ce domaine, afin d'en extraire celles qui peuvent être spécifiquement remplies par l'accompagnement international. Une fois ces racines théoriques posées, il sera alors possible de voir plus en détail sur quelles théories et conditions repose l'accompagnement international.

I.1 Les fonctions de la société civile dans la construction de la paix

Afin de faire l'état de la question sur les fonctions de la société civile dans la construction de la paix, nous verrons dans cette section un bref historique de l'implication de la société civile dans la construction de la paix, puis nous définirons ce que l'on entend par société civile et construction de la paix, avant d'aborder le modèle de Paffenholz et Spurk à proprement parler.

Il semble y avoir convergence entre la recherche sur la construction de la paix et celle sur le rôle de la société civile dès les années 90. En effet, l'intérêt porté au rôle de la société civile dans la construction de la paix remonte à cette période¹ lorsque la communauté internationale fut confrontée à la prolifération de conflits armés intranationaux rendant de plus en plus complexes les tentatives de construction de la paix. Aussi, suite à la fin de la guerre froide, les efforts prioritaires de la coopération internationale au développement furent dirigés vers la démocratisation, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et l'Etat de Droit², ce qui donna naissance à différentes initiatives lancées par la société civile pour la construction de la paix.³

¹ FISCHER Martina, *Recovering from Violent Conflict: Regeneration and (Re)Integration as Elements of Peacebuilding*, 2004, p.2

² PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Civil Society, Civic Engagement, and Peacebuilding*, 2006, p.10

³ *ibid.*, p.17

Il n'existe pas de définition unique du travail de construction de la paix et ceci s'explique déjà de par les deux visions que l'on peut adopter de la paix. En effet, Galtung⁴ parle de la paix négative, qui correspond au simple arrêt de la violence dans un conflit et de la paix positive, lorsque toutes les conditions pour une vie sûre et harmonieuse sont retrouvées. De là, il y a différentes manières d'envisager la construction de la paix et sa durée. Si l'on s'attache à la définition de l'Agenda pour la Paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU) de 1992, le but de la construction de la paix est de prévenir la violence à grande échelle ou la résurgence de la violence tout de suite après un conflit armé, on parle donc de 5 ans au maximum.⁵ Dans cette définition, toutes les activités visant cet objectif sont considérées comme faisant partie de la construction de la paix. Par contre, si l'on estime que la construction de la paix prend fin lorsque la paix positive est atteinte, il est très difficile de définir quand celle-ci peut être achevée puisque l'on peut inclure toutes sortes de conditions à réunir pour achever une paix positive.⁶ Il est, par conséquent, plus intéressant d'adopter une définition entre ces deux extrêmes, comme nous le propose Paffenholz et Spurk et de considérer que la construction de la paix cherche à prévenir et gérer les conflits armés, ainsi qu'à soutenir la paix une fois qu'une violence organisée à grande échelle a pris fin. Cela comprend donc toutes les activités qui sont directement liées à cet objectif sur une période de 5 à 10 ans. La construction de la paix devrait donc créer les conditions nécessaires pour la reconstruction économique, le développement et la démocratisation⁷ car ce n'est qu'en adressant les causes politiques, sociales, psychologiques et économiques, ainsi que les effets du conflit armé que la récurrence de la violence est susceptible d'être évitée et qu'une paix durable peut être achevée.⁸

Quant au concept de société civile, bien qu'il soit très à la mode, il n'en existe pas non plus de définition unique. Cependant, la définition de Merkel et Lauth selon laquelle la société civile correspondrait à l'ensemble des actions volontaires et collectives autour d'intérêts, d'objectifs et de valeurs partagés n'est néanmoins pas controversée.⁹ Ainsi, en reflétant divers intérêts et différentes valeurs, les sociétés civiles permettent l'articulation, la mobilisation et la poursuite des aspirations de différents éléments constituant une société.¹⁰

⁴ GALTUNG, Johan, *Peace by Peaceful means*, 1996

⁵ AG Res. 47/277, le 17 juin 1992, art. 21

⁶ PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, p.15

⁷ *ibid.*, p.16

⁸ FISCHER Martina, *Op. Cit.*, p.4

⁹ MERKEL, W. & LAUTH, H., *Systemwechsel und Zivilgesellschaft. Welche Zivilgesellschaft braucht die Demokratie?*, 1998, p.7

¹⁰ BARNES, Catherine, *Agents for Change: Civil Society Roles in Preventing War & Building Peace*, 2006, p.19

Il est également possible d'en dégager certains critères, à savoir le fait que ces groupements revêtent des formes institutionnelles distinctes de celle de l'Etat, de la famille et du marché et que la société civile est composée de diverses organisations qui ne sont pas directement orientées vers des intérêts économiques ou privés et qui interagissent dans la sphère publique.¹¹ De plus, bien qu'elle soit indépendante de l'Etat, la société civile est orientée et interagit avec la sphère politique et, sans chercher à la remplacer, elle s'attache plutôt à améliorer son efficacité et sa responsabilité.¹²

Il existe deux manières d'analyser la diversité de la société civile: l'une s'attache à ses acteurs en examinant leurs identités et caractéristiques, l'autre à ses fonctions. La critique à faire contre l'approche par acteurs est qu'elle a tendance à mettre dans la catégorie des organisations non-gouvernementales (ONG) une multitude d'organisations différentes dont les intérêts et les objectifs varient énormément, ce qui trouble la différence à faire entre l'Etat, la famille et le marché, ainsi que leurs buts propres.¹³ Cela pousse certains chercheurs, dont je fais partie, à préférer l'approche fonctionnelle de la société civile - tirée des théories de la démocratie et du développement - qui s'attache à analyser ses différentes fonctions. C'est à partir de cette approche que l'on peut envisager les rôles de la société civile dans la construction de la paix.

Le modèle de Paffenholz et Spurk

Pour réaliser leur modèle, Paffenholz et Spurk sont partis de celui de Merkel et Lauth sur les fonctions générales de la société civile dans un Etat¹⁴, puis ils l'ont développé afin de pouvoir l'appliquer aux activités de constructions de la paix en y ajoutant deux fonctions tirées de l'expérience du monde de la coopération au développement, à savoir la fourniture de service et le contrôle de la responsabilité de l'Etat.

¹¹ PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, p.2

¹² MERKEL W. & LAUTH, H., *Op. Cit.*, p.7

¹³ PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, p.7

¹⁴ Leur modèle, réalisé à partir de recherches sur la transformation des systèmes en Europe de l'Est distingue cinq fonctions de la société civile dans un Etat : la protection de la sphère privée des citoyens lorsque l'Etat ne la respecte pas ; le rôle d'intermédiation entre l'Etat et les citoyens ; la socialisation participative, dans le sens où la société civile est vue comme une école de la démocratie ; l'intégration des citoyens au sein de l'Etat et la construction des communautés ; et pour finir, la communication publique. MERKEL, W. & LAUTH, H., *Op. Cit.*

La première fonction est celle de la **protection des citoyens**. En effet, la fonction principale de la société civile consiste à protéger la vie, la liberté et la propriété des citoyens contre le despotisme éventuel de l'Etat.¹⁵ Cependant, il faut tout de même préciser que la société civile a également besoin d'un minimum de sécurité et de protection de la part de l'Etat et des groupes armés non-gouvernementaux, afin de pouvoir remplir ses fonctions de construction de la paix¹⁶. Ainsi, les fonctions de protection sont souvent remplies par des ONG externes qui soutiennent les sociétés civiles locales ou nationales.¹⁷

La deuxième fonction est celle du **contrôle de la responsabilité de l'Etat**. Il s'agit ici pour la société civile de contrôler les activités des organes gouvernementaux dans divers domaines, comme le respect des droits de l'homme.¹⁸ En étant témoins de violations commises par les forces gouvernementales ou d'autres groupes armés se considérant comme légitimes, les organisations de la société civile peuvent nuire à leur autorité ou à leur légitimité en dénonçant publiquement ces actes. De plus, cela peut aussi convaincre la population plus large de ne pas accepter ou de ne pas participer à ces actes abusifs.¹⁹

Vient ensuite **la communication publique et l'advocacy**. La société civile a, en effet, aussi la responsabilité de transmettre les intérêts des citoyens, surtout des plus marginalisés, jusqu'aux autorités, de mettre au courant le public sur des situations problématiques ou non et de débattre de ces problèmes.²⁰ C'est, par conséquent, une communication qui va dans les deux sens puisqu'il s'agit pour elle de sensibiliser l'opinion publique sur des problèmes et, en même temps, de convaincre les politiciens de les résoudre.²¹ Dans les faits, c'est l'*advocacy* entreprise par des groupes internationaux que l'on observe le plus souvent.

Barnes note, en plus, que les acteurs de la société civile peuvent jouer un rôle important en sensibilisant les gens sur les coûts d'un conflit continu et sur les opportunités et les moyens de sortir du conflit en s'engageant avec leurs opposants.²²

Une nouvelle fonction venue de la coopération au développement est celle de la **fourniture de services** puisque il s'agit d'une grande part des activités des associations de société civile dans

¹⁵ PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, p.13

¹⁶ PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, p.27

¹⁷ *ibid.*, p.18

¹⁸ *ibid.*, p.13

¹⁹ BARNES, Catherine, *Op. Cit.*, p.8

²⁰ PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, p.13

²¹ BARNES, Catherine, *Op. Cit.*, p.11

²² *ibid.*, p.26

un environnement de conflit.²³ Bien qu'elle n'existe pas dans le modèle de Merkel et Lauth, cette fonction peut néanmoins être reliée à la société civile si beaucoup de ses acteurs la remplissent en parallèle ou à la place de l'Etat ou du marché. Par conséquent, Paffenholz et Spurk proposent que la fourniture de service ne soit considérée comme une fonction de la société civile pour la construction de la paix que lorsqu'elle est directement liée à d'autres fonctions, mais pas en tant que telle.²⁴

La socialisation et la culture de la paix entendent que la société civile aide à développer des attitudes démocratiques et pacifiques parmi ses citoyens, ainsi qu'une identité de groupe parmi les plus marginalisés.²⁵ En temps de conflit, l'objectif de cette fonction est alors de changer les attitudes, les valeurs, voir les cultures, au sein de la société vers une résolution pacifique du conflit et vers la réconciliation.²⁶

Il est néanmoins ressorti de plusieurs recherches empiriques que cette fonction n'est effective que lorsqu'elle touche un grand nombre de gens.²⁷ De plus, Fischer note que l'éducation pour la paix ne peut pas être efficace si les conditions générales pour la transformation du conflit ne sont pas réunies, s'il existe, par exemple, des déséquilibres sociaux trop prononcés, des conflits massifs entre les profiteurs de la guerre et ceux qui y perdent ou s'il n'y a aucune opportunité économique pour certains groupes sociaux.²⁸

Dans le même ordre d'idée, la fonction de **cohésion sociale sensible au conflit** signifie que la société civile, en temps de conflit, doit aussi permettre de (re)construire les communautés en créant des liens entre les citoyens ou en organisant des activités entre des groupes en opposition.²⁹

Sur le terrain, il existe beaucoup d'initiatives entreprises par la société civile qui visent à reconstruire la paix au niveau des communautés,³⁰ ce qui est très important pour atteindre le niveau macro sociologique par la suite.

²³ PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, p.13

²⁴ PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, p.31

²⁵ PAFFENHOLZ, Thania, *Op. Cit.*, 2009, p.5

²⁶ BARNES, Catherine, *Op. Cit.*, p.13 ; FISCHER, Martina, *Civil Society in Conflict Transformation: Ambivalence, Potentials and Challenges*, 2006, p.19

²⁷ ANDERSON, Mary B. & OLSON, Lara, *Confronting war: Critical lessons for peace practitioners*, 2003; PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, pp 29-30

²⁸ FISCHER Martina, *Op. Cit.*, p.18

²⁹ PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, p.30; PAFFENHOLZ, Thania, *Op. Cit.*, 2009, p.5

³⁰ BARNES, Catherine, *Op. Cit.*, p.11

Et, pour finir, la société civile peut remplir des fonctions **d'intermédiation ou de facilitation entre les citoyens et l'Etat**.³¹ Dans un contexte de construction de la paix, l'intermédiation de la société civile peut aussi se faire entre différents groupes et à différents niveaux de la société.³²

Il est rare que les sociétés civiles soient vraiment consultées ou impliquées dans les processus de négociation de paix. Pourtant, bien qu'elles n'aient en général pas le pouvoir juridique, politique ou militaire des Etats, elles ont le pouvoir de persuader, c'est à dire, de proposer des solutions tirées de leurs propres analyses des problèmes.³³ Barnes estime également que la participation de la société civile peut être précieuse car la médiation par la société civile est parfois plus acceptable aux yeux de certains groupes armés plutôt que d'avoir affaire directement à des représentants du gouvernement ou à des organisations internationales.³⁴

Malgré les bienfaits que ces sept fonctions sont susceptibles de remplir, il existe tout de même un certain nombre de défis que les organisations de la société civile doivent surmonter lorsqu'elles travaillent dans la construction de la paix : Premièrement, certains acteurs civils peuvent également inciter à la violence³⁵ et ne sont pas tous motivés par le désir de retrouver la paix. Deuxièmement, l'évaluation du travail de la société civile pour la paix n'est pas facile à réaliser, puisqu'il n'est pas facile de mesurer précisément l'impact d'une initiative – souvent à petite échelle – sur la dynamique plus large du conflit³⁶ et il est rare qu'on s'y attelle, ce qui remet parfois en cause son efficacité.³⁷ Troisièmement, bien que les organisations de la société civile puissent être une ressource nécessaire dans la construction de la paix, il n'en demeure que leur seule participation n'est pas suffisante,³⁸ mais qu'il faut également l'implication d'autres acteurs. Je pense ici à des gouvernements étrangers ou à des organisations internationales qui ont de plus grandes ressources à leur disposition, mais aussi au gouvernement national, ainsi qu'aux groupes armés qui restent les ultimes acteurs à décider si et sous quelles conditions ils mettront un terme au conflit.³⁹

³¹ PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, p.13

³² PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, p.31

³³ BARNES, Catherine, *Op. Cit.*, p.37

³⁴ *ibid.*, p.80

³⁵ PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, *Op. Cit.*, p.34

³⁶ BARNES, Catherine, *Op. Cit.*, p.29 ; D'ESTRÉE, Tamra Pearson et al., *Changing the Debate about "Success" in Conflict Resolution Efforts*, 2007, p.104

³⁷ *ibid.*, p.102 ; FORSTER, Reiner & MATTNER, Mark, *Civil Society and Peacebuilding: Potential, Limitations and Critical Factors*, 2006, p.33

³⁸ FISCHER, Martina, *Civil Society in Conflict Transformation: Ambivalence, Potentials and Challenges*, 2006, p.18; PAFFENHOLZ, Thania, *Op. Cit.*, 2009, p.8

³⁹ BARNES, Catherine, *Op. Cit.*, p.77

I.2 Définition et théories de l'accompagnement international

Dans cette section, nous verrons d'abord ce que l'on entend exactement par accompagnement international, quels sont ses acteurs et comment il fonctionne. Puis, nous nous attacherons aux théories à la base de son fonctionnement.

Définition de l'accompagnement international

Il existe plusieurs termes pour parler d'accompagnement international : certains parlent d'équipes internationales pour la paix, d'autres d'observation de la paix et des droits humains et d'autres encore d'accompagnement protecteur ou d'observation non-violente selon les organisations qui l'entreprennent ou les auteurs qui l'abordent, mais il n'existe au final pas de différences fondamentales dans leurs pratiques. Quant aux personnes fournissant de l'accompagnement international, le plus souvent, on les appelle observateurs ou escortes internationales.

Sans doute, est-il impossible de mentionner ici toutes les organisations fournissant de l'accompagnement international dans le monde. Cependant, il nous est possible de tirer des tendances globales quant à leur mode d'organisation et de fonctionnement. Pour les illustrer, je propose que nous voyions d'abord le fonctionnement de Peace Brigades International (PBI), qui est l'organisation la plus importante dans le domaine, au niveau international, puis celui de Peace Watch Switzerland (PWS) qui envoie des volontaires suisses, entre autres, au Chiapas.

En ce qui concerne PBI, l'organisation possède un certain nombre de bureaux nationaux situés en Amérique du Nord, en Europe et en Australie, qui travaillent en tant qu'entités juridiques indépendante⁴⁰ et qui envoient sur le terrain⁴¹ des observateurs internationaux où ils travailleront pour les bureaux locaux de PBI.⁴²

⁴⁰ <http://www.peacebrigades.ch/fr/a-propos-de-pbi/pbi-international/organisation/>

⁴¹ PBI envoie actuellement des observateurs au Guatemala, au Mexique, en Colombie, au Népal et en Indonésie.

⁴² RIGBY, Andrew, *Is there a role for the military in peacebuilding?*, 2006, p.11

Quant à PWS, dont le siège est basé à Berne, elle recrute des volontaires suisses, en tant qu'observateurs, les forme et les envoie pour quelques mois sur le terrain d'un de ses projets⁴³ où, une fois sur place, ils travailleront pour des organisations partenaires.

Chacune de ces deux organisations possède ensuite son propre réseau d'alerte internationale à activer si une violation des droits humains est commise sur le terrain, que ce soit à l'encontre d'une personne accompagnée, ou, plus rarement, d'un des observateurs.

De ces deux exemples, il peut donc être tiré que les organisations fournissant de l'accompagnement international ont le plus souvent des antennes dans les pays du Nord et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cela leur permet de mettre en action leur réseau d'alarme mondiale en cas de violations des droits humains sur le terrain et de pouvoir exercer une pression accrue une fois leurs Etats respectifs mis au courant. De plus, elles ont ainsi la capacité de recruter des personnes de différentes nationalités à envoyer dans les zones de conflits accompagnées.

Concernant son fonctionnement, l'accompagnement international est basé sur l'idée de base que la présence de témoins étrangers peut dissuader des agresseurs potentiels de commettre des exactions dans des contextes de violences latentes ou structurelles. Le succès de l'accompagnement international repose donc sur la perception qu'a un agresseur potentiel du fait que les étrangers ont des réseaux internationaux qui peuvent avoir des répercussions sur le contexte.⁴⁴ Plus spécifiquement, on parle d'accompagnement international lorsque des personnes ou des organisations civiles locales, vivant dans un contexte violent, après en avoir fait la demande, sont accompagnées de manière événementielle ou permanente par des observateurs étrangers non-armés. Les personnes accompagnées sont souvent elles-mêmes actives dans la protection des droits humains, civils et politiques et sont menacées pour ces mêmes raisons. Et, il doit s'agir de personnes ou d'organisations non-violentes et non-armées qui font explicitement la demande d'être accompagnées.⁴⁵

En cas d'agression ou de détention, les observateurs étrangers relayent les faits jusque dans leurs pays d'origine afin d'en informer le plus de gens possible et qu'un travail de pression contre les agresseurs puisse être réalisé, que ce soit au moyen de lettres ou d'email que ceux-

⁴³ <http://www.peacewatch.ch/public/frameset.aspx?lang=FR&cat=1>

⁴⁴ BARNES, Catherine, *Op. Cit.*, p.35

⁴⁵ COY, Patrick, *Negotiating Identity and Danger under the Gun: Consensus Decision Making on Peace Brigades International Teams*, 2003, p.87

ci vont recevoir en masse ou au moyen d'efforts diplomatiques opérés de gouvernement à gouvernement. A ce propos, il a été observé que si une agression prend place malgré la présence d'accompagnateurs internationaux, la communauté internationale réagira plus vite que s'il n'y avait pas eu une telle présence.⁴⁶

A partir de cette technique de base, la manière dont les observateurs internationaux travaillent pour protéger les activistes et transformer le conflit de manière non-violente varie selon les projets et les dynamiques particulières des conflits en question.⁴⁷

L'accompagnement international peut prendre diverses formes, puisque cela peut vouloir dire être avec un individu menacé 24 heures sur 24 ou n'être présent que lorsqu'il s'engage dans des activités publiques ou des manifestations et se sent sous une menace accrue,⁴⁸ suivre une manifestation pacifique, voyager avec des personnes dans des circonstances critiques - comme le retour de réfugiés⁴⁹ - ou les observateurs internationaux peuvent encore simplement visiter les bureaux d'une organisation ou la maison d'un activiste chaque semaine, de manière publique.⁵⁰

Selon Mahony, la présence d'internationaux dans un contexte de conflit peut finalement protéger de trois manières : par la dissuasion des agresseurs potentiels de commettre des violences, par l'encouragement de la société civile à se protéger elle-même et par l'influence que cela peut avoir sur des réformes si des personnes progressistes au sein des institutions abusives sont soutenues, permettant ainsi au gouvernement de remplir ses responsabilités de protection à plus long terme.⁵¹

Finalement, il faut relever également que le but des ONG organisant de l'accompagnement international n'a jamais été de supplanter les organisations locales, mais au contraire d'encourager leurs efforts.⁵²

⁴⁶ MAHONY, Liam, *PROACTIVE PRESENCE : Field strategies for civilian protection*, 2006, p.16

⁴⁷ CORBALIS, Tony, *Focus On: Peace Brigades International*, 2002, p.1

⁴⁸ COY, Patrick G., "We Use It But We Try Not to Abuse it" *Nonviolent Protective Accompaniment and the Use of Ethnicity and Privilege by Peace Brigades International*, 2000, p.3

⁴⁹ CORBALIS, Tony, *Op. Cit.*, p.2

⁵⁰ COY, Patrick G., *Op. Cit.*, 2000, p.3

⁵¹ MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.16

⁵² ABU-ZAHRA, Nadia, *No advocacy, no protection, no 'politics': Why aid-for-peace does not bring peace*, 2005

La théorie de la dissuasion

Dans cette section, nous analyserons en détail comment fonctionne l'effet dissuasif de l'accompagnement international. Bien qu'il n'existe que peu de littérature théorisant l'accompagnement international, il est possible d'identifier certains principes théoriques tirés largement d'ouvrages de Mahony et Eguren, deux chercheurs ayant, en plus travaillé, de nombreuses années avec PBI.

Dans le contexte des droits de l'homme, la dissuasion signifie le fait de menacer un agresseur potentiel de conséquences suffisamment négatives pour lui faire peur et l'empêcher ainsi de commettre des violations de droits de l'homme.⁵³ Ainsi, l'argument rationnel derrière l'accompagnement international veut qu'un Etat qui se soucie de ses relations économiques et politiques avec d'autres Etats plus puissants va sans doute vouloir minimiser le coût politique de ses pratiques en matière de droits de l'homme et va éviter d'entreprendre des activités embarrassantes en la présence d'étranger qui seraient susceptibles de provoquer des pressions économiques et politiques. Ainsi, les personnes accompagnées par des étrangers ont moins tendance à être attaquées.⁵⁴

Il est facile de comprendre les mécanismes et les effets de la pression internationale sur les acteurs étatiques, mais, ce qui est moins connu est le fait que certains groupes armés ou paramilitaires sont, eux aussi, sensibles à leur réputation internationale, puisque la pression internationale peut également être un obstacle dans leur accès à un financement, à un soutien politique, à des armes ou à d'autres ressources clés.⁵⁵

Mahony explique aussi que les agresseurs de rangs moyens et bas de tous les groupes armés ont tendance à craindre les actions susceptibles de ne pas être approuvées par leurs supérieurs et le fait d'avoir des témoins internationaux représente justement un facteur inattendu pour ces agents, qui vont avoir tendance à réprimer leur propre comportement. De plus, si pour des raisons, de classe, de rang social, de culture ou de profession, ils ont l'impression que l'observateur international a un statut comparativement plus haut que le leur, leur comportement sera d'autant plus réprimé.⁵⁶

⁵³ EGUREN, Luis Enrique & MAHONY, Liam, *Unarmed Bodyguards. International Accompaniment for the Protection of Human Rights*, 1997, p.84

⁵⁴ *ibid.*, p.84; BARNES, Catherine, *Op. Cit.*, p.35

⁵⁵ MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.18

⁵⁶ MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.20

Tout ceci constitue l'idée de base de l'accompagnement international, mais il est évident que dans la réalité, les agresseurs ne réagissent pas tous de cette manière, puisque leurs décisions peuvent aussi être influencées par des facteurs subjectifs, par l'inertie bureaucratique, les luttes de pouvoir interne ou une mauvaise communication et qu'ils ne sont pas toujours conscients des ramifications internationales de leurs actions.⁵⁷ Il convient donc pour une organisation fournissant de l'accompagnement de toujours bien analyser les différents acteurs présents dans le contexte où elle va travailler, ainsi que leurs perceptions et leurs sensibilités.

Maintenant que cette précision est faite, regardons la dissuasion plus en détail. Les analystes distinguent la dissuasion générale de la dissuasion immédiate. Dans le cadre de la protection des droits humains, la dissuasion générale représente l'effet combiné des efforts internationaux et locaux pour protéger les droits de l'homme,⁵⁸ c'est à dire, par exemple, la condamnation morale et les protestations, les pressions diplomatiques ou les exemples historiques d'autres violateurs qui ont été punis. Comme les efforts généraux de dissuasion venant de la communauté internationale ne suffisent pas pour assurer le respect des droits de l'homme, vient donc la dissuasion immédiate qui, telle qu'elle est représentée par l'accompagnement international, envoie, quant à elle, un message spécifique à un moment et à un agresseur spécifiques d'éviter une attaque contre une cible spécifique.⁵⁹

Il existe ensuite un certain nombre de conditions à remplir afin que la théorie de la dissuasion générale et immédiate fonctionne dans le cadre de l'accompagnement international : Premièrement, l'organisation fournissant de l'accompagnement et l'activiste accompagné doivent clairement communiquer à l'agresseur visé quels genres de comportements ne sont pas acceptables.⁶⁰

Deuxièmement, l'agresseur doit savoir à l'avance que l'activiste menacé est accompagné et qu'il y aura des conséquences à une attaque éventuelle contre lui.⁶¹

Troisièmement, la menace d'une réaction internationale contre l'agresseur doit être crédible. Et, quatrièmement, l'accompagnement doit connaître l'agresseur, ce qui n'est pas évident car les menaces de mort sont souvent anonymes et le manque de preuve peut limiter sévèrement

⁵⁷ EGUREN, Luis Enrique & MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.84

⁵⁸ CORBALIS, Tony, *Op. Cit.*, p.3

⁵⁹ EGUREN, Luis Enrique & MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.85

⁶⁰ *idem*

⁶¹ *ibid.*, p.86

les efforts de dissuasion puisque la communauté internationale peut du coup mal cibler sa réaction.⁶²

Au regard de ces quatre conditions, on se rend, dès lors, bien compte que la seule présence d'étrangers auprès d'activistes menacés dans un contexte de conflit ne suffit pas à les protéger. De plus, bien que le nombre d'actions abusives puisse baisser en la présence d'internationaux, il demeure cependant encore un espace dans lequel les actions répressives restent acceptables pour les agresseurs, c'est à dire où les bénéfices d'une telle action dépassent ses coûts politiques. La présence internationale permet, en effet, seulement de déplacer la frontière entre actions acceptables et inacceptables et fournit par ce biais une protection, mais qui n'est jamais totale.⁶³ Néanmoins, il a été observé que l'accompagnement international avait un effet de plus en plus dissuasif avec le temps, puisque, dans un premier temps, les agresseurs peuvent continuer à commettre des actes répressifs malgré la présence internationale. Mais, si la réponse à cette répression est suffisamment puissante grâce à l'accompagnement international, les agresseurs en subiront alors des conséquences néfastes et leur perception de l'acceptabilité de leurs actions changera dans un deuxième temps.⁶⁴

Les principes théoriques de l'accompagnement international

En plus de la théorie de la dissuasion générale et immédiate sur laquelle repose l'efficacité de l'accompagnement international, il existe aussi un certain nombre de principes théoriques, voir normatifs, nécessaires pour le fonctionnement efficace de la technique et que la majorité des organisations fournissant de l'accompagnement international ont décidé de s'imposer. Ces principes seront abordés ici dans les termes de PBI, puisque ce sont les mêmes principes que les ONG fournissant de l'accompagnement international au Chiapas se sont choisis.⁶⁵

Il s'agit de la « non-partisanerie » (*non-partisanship*), de l'indépendance, de la non-interférence et de la non-violence. Il est néanmoins important de garder à l'esprit le fait que l'on ne peut pas appliquer ces principes tels quels dans la pratique car ils représentent des sortes d'idéaux-types qui peuvent être paradoxaux les uns vis à vis des autres si on les applique de façon stricte.

⁶² EGUREN, Luis Enrique & MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.86

⁶³ MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.20

⁶⁴ *ibid.*, p.32; EGUREN, Luis Enrique & MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.87

⁶⁵ CENTRO DE DERECHOS HUMANOS FRAY BARTOLOMÉ DE LAS CASAS, A. C., *Brigadas Civiles de Observación, Manual para brigadistas*, s.d., pp. 5-7

Voyons à présent chacun de ces principes. Mahony et Eguren définissent, premièrement, la *non-partisanerie* comme un refus de conditionner l'accompagnement aux préférences politique ou à l'idéologie des accompagnés et comme un refus de soutenir l'une des parties à un conflit. Bien que toutes les organisations fournissant de l'accompagnement ne respectent pas ce principe, il facilite grandement le travail d'accompagnement auquel un gouvernement n'a pas de raison de s'opposer s'il est sûr que celui-là ne soutiendra pas l'un ou l'autre des protagonistes du conflit, une fois sur le terrain.

Le concept d'*indépendance* signifie qu'il faut éviter d'être contrôlé par des acteurs locaux, quels qu'ils soient. C'est une tâche délicate car cela risque d'irriter le gouvernement qui est en mesure d'expulser le personnel international à tout moment.⁶⁶ De plus, il n'est pas rare non plus que les organisations fournissant de l'accompagnement soient sujettes à une certaine pression de la part des activistes qu'elles accompagnent afin qu'elles étendent leur champ d'action. Afin d'échapper à cette influence, il est donc nécessaire que les organisations définissent clairement des limites à leurs mandats.

De manière générale, tout comme le principe de non-partisanerie, celui d'indépendance a tendance à donner une meilleure crédibilité à l'organisation, aux yeux de la communauté internationale et des gouvernements locaux et il offre donc un meilleur pouvoir de dissuasion.⁶⁷

L'engagement d'une organisation fournissant de l'accompagnement à l'indépendance et à la non-partisanerie ne va pas à l'encontre de l'*empowerment* des activistes et de leur autodétermination si l'on se base sur le concept de *non-interférence* dans leur vie et leurs activités. Cependant, dans la pratique, pour que la coopération entre les activistes locaux et leurs accompagnateurs internationaux soit vraiment efficace, il va sans dire qu'il y a souvent un échange de conseil mutuel entre les deux groupes⁶⁸, ce qui montre bien le paradoxe qu'il peut y avoir à vouloir appliquer ces principes à la lettre.

Une autre dimension de la non-interférence correspond aussi au fait que la majorité des ONG offrant de l'accompagnement évitent de fournir de l'aide matérielle aux groupes locaux, afin de minimiser le risque de dépendance à long terme. Ce choix participe à éviter que les activistes demandent un accompagnement, non pas pour son effet protecteur, mais pour l'avantage matériel de la relation. De plus, le gouvernement du pays en question ne pourra

⁶⁶ EGUREN, Luis Enrique & MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.237

⁶⁷ *idem*

⁶⁸ *ibid.*, p.239

ainsi pas utiliser la relation matérielle existante pour discréditer l'objectivité des observateurs internationaux.⁶⁹

La non-violence, en tant que principe implique, quant à elle, un engagement à la réconciliation, au respect basique de la vie et au refus de reconnaître la violence comme une méthode légitime de combat. Dans la pratique, la non-violence signifie, tout d'abord, que l'accompagnement international doit se limiter aux personnes qui n'utilisent pas de moyens violents dans leur lutte et qui ne collaborent pas avec des groupes armés⁷⁰ et deuxièmement, que les observateurs doivent s'engager eux-mêmes à n'avoir recours à aucune forme de violence ou de provocation.

Ces différents principes contribuent à l'efficacité de l'accompagnement international dans la construction de la paix. Néanmoins, il est à noter que certaines organisations fournissant de l'accompagnement n'appliquent pas tous ces principes, que ce soit par choix, en décidant, par exemple, de s'investir davantage dans la lutte de ceux qu'elles accompagnent ou par fatalité, si elles manquent, par exemple, de ressources matérielles, temporelles ou personnelles et que des gens sans formation adéquate sont envoyés sur le terrain.

Nous pouvons conclure que si la pratique de l'accompagnement international remplit un certain nombre de conditions touchant tant à son pouvoir dissuasif qu'à certains principes théoriques, elle a toutes les chances de fonctionner comme il se doit.

Cependant, certains auteurs demeurent critiques vis à vis de l'accompagnement international. Ils le considèrent, entre autres, comme une forme de paternalisme, voir d'impérialisme ou pensent que cela ne représente qu'une sorte d'aventure touristique pour certains voyageurs.⁷¹ Il est vrai qu'il arrive que des personnes sans formation adéquate s'engagent dans des activités d'accompagnement, mais il ne s'agit pas vraiment, à mon sens, d'accompagnement international tel que nous l'avons vu au travers de la théorie de la dissuasion. Néanmoins, la mauvaise sélection ou le manque de formation du personnel sur le terrain est un problème qui existe bel et bien dans la pratique et qui constitue l'un des facteurs principaux de la mauvaise

⁶⁹ EGUREN, Luis Enrique & MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.238

⁷⁰ *ibid.*, p.239

⁷¹ NORTH, Liisa L., *Journeys of Fear: Refugee Return and National Transformation in Guatemala*, 1999, p.248

qualité d'un travail d'accompagnement, puisque cela ternit la réputation de l'organisation et la crédibilité de la mission et que cela peut même poser un risque sécuritaire.⁷²

Dans la même veine, un personnel envoyé sur le terrain pour des missions trop courtes peut poser problème. L'utilisation de cette pratique aide à avoir d'avantage d'observateurs internationaux prêts à s'engager sur le terrain, mais comme ces personnes ne sont que peu formées et qu'elles ont à peine le temps de s'adapter, elles risquent de faire des erreurs dangereuses pour la sécurité et la réputation de l'organisation fournissant de l'accompagnement.⁷³

Une autre critique souvent adressée à l'accompagnement international est le manque d'évaluation possible de son travail. Il existe cependant quelques indicateurs témoignant de son efficacité, tels que la demande continuelle venant d'organisations locales dans les pays souffrant de répression et de violence politique pour avoir de l'accompagnement international, les témoignages de civils accompagnés, qui sont généralement unanimes pour dire que la présence internationale encourage leur capacité à fonctionner dans une zone de conflit,⁷⁴ les impressions recueillies auprès d'ambassadeurs, de ministres et de représentants des Nations Unies qui relèvent, en général, que la communauté internationale a besoin du rôle protecteur d'organisations comme PBI,⁷⁵ des revirements stratégiques que peuvent opérer certains agresseurs, suite à la venue d'observateurs internationaux et enfin, les contextes dans lesquels des agressions sont tout de même commises. En effet, le fait que des violations des droits humains ne soient plus que commises en l'absence d'observateurs internationaux peut indiquer que les agresseurs sont sensibles à leur présence.

Un autre type de critique est lié à la partialité de l'accompagnement international que l'on reproche souvent, sur le terrain, aux organisations en fournissant,⁷⁶ ce qui a des conséquences sérieuses sur leur sécurité, leur possibilité de rester dans un pays et leur capacité à bâtir les relations nécessaires pour avoir de l'influence.⁷⁷ Lorsque c'est le cas, l'organisation en question se doit donc d'examiner le problème. Si les accusations sont basées sur de vrais problèmes de partialité, l'organisation doit réévaluer sa structure, ses objectifs et ses activités

⁷² MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.136

⁷³ EGUREN, Luis Enrique & MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.242

⁷⁴ Leurs seules impressions subjectives peuvent cependant aussi donner des résultats insatisfaisants.

⁷⁵ ABU-ZAHRA, Nadia, *Op. Cit.*

⁷⁶ MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.55

⁷⁷ MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.56

afin de redevenir la plus impartiale possible, mais si les accusations sont erronées, l'organisation doit alors se défendre elle et ses principes d'action.⁷⁸

Il existe donc des critiques à adresser à l'accompagnement international, mais comme j'espère avoir pu le montrer, la plupart concernent des échecs qu'il ne connaît que lorsqu'il n'applique que partiellement la théorie sur laquelle il repose.

I.3 Les fonctions spécifiques à l'accompagnement international dans la construction de la paix

Maintenant que nous avons vu comment l'accompagnement international fonctionne lorsqu'il respecte un certain nombre de conditions, nous pouvons revenir aux fonctions de la société civile dans la construction de la paix afin d'en extraire celles susceptibles d'être remplies par l'accompagnement international.

Je propose donc de les passer toutes en revue afin de voir en quelle mesure l'accompagnement international s'y inscrit ou non.

Pour ce qui est de la *protection des citoyens*, il paraît évident qu'il s'agit de la fonction première de l'accompagnement international. En effet, comme nous venons de le voir, le but premier de l'accompagnement international est de protéger les « accompagnés » de par le fait qu'ils ont des étrangers à leurs côtés.

En plus de la dissuasion directe que la présence de témoins internationaux provoque, il y a aussi la dissuasion indirecte, c'est à dire la peur que des agresseurs peuvent avoir de voir apparaître leurs noms dans des rapports internationaux provoquant des plaintes de leurs supérieurs. Pour renforcer cet effet, les organisations fournissant de l'accompagnement international diffusent également des rapports au niveau global, lancent des campagnes médiatiques internationales, font du lobbying direct avec d'autres gouvernements ou créent des liens avec des mécanismes juridiques internationaux.⁷⁹

L'accompagnement international est également susceptible de *contrôler la responsabilité de l'Etat*, puisque, tout en accompagnant des personnes, les observateurs examinent les conditions de vie, ainsi que le traitement des civils dans les pays où ils se rendent. En étant

⁷⁸ *ibid.*, p.57

⁷⁹ *ibid.*, p.93

présents au niveau local, ils peuvent, en plus, récolter des informations de valeur car ils créent des liens avec des ONG locales, ainsi qu'avec des autorités régionales et nationales.⁸⁰

Grâce au réseau de communication internationale qui peut être activé de par les différentes nationalités réunies des observateurs internationaux, en cas de violations des droits humains, **la communication publique et l'advocacy** sont aussi des fonctions que l'accompagnement international peut remplir.

Une grande part de son travail sur le terrain est aussi d'enregistrer ce qui ne l'est pas par les médias internationaux⁸¹ et donc de relayer plus loin des informations que les gouvernements des pays où il opère pourraient vouloir faire taire.⁸²

Finalement, les missions d'accompagnement international se doivent aussi de maintenir de nombreuses chaînes de communication avec le gouvernement pour ne pas manquer une chance d'influencer des réformes progressistes.⁸³

Pour ce qui est de **la fourniture de service**, ce n'est pas une fonction que l'accompagnement international remplit, et ce, de manière consciente. En effet, un des buts de l'accompagnement international est d'éviter de créer une dépendance matérielle⁸⁴ là où il est organisé et de rester le plus impartial possible. Il va sans dire que si les observateurs fournissaient un quelconque service matériel, cela pourrait créer des tensions entre les groupes qui en reçoivent et les autres, et cela remettrait en cause leur impartialité.

La socialisation et la culture de la paix représentent aussi, à mes yeux, une des fonctions de l'accompagnement international, mais de façon indirecte seulement. En effet, l'accompagnement international soutient cette fonction lorsqu'il permet à des organisations ou à des personnes locales d'organiser des projets de dialogue et de réconciliation qu'elles n'oseraient pas réaliser sans la présence d'observateurs étrangers. Les organisations fournissant de l'accompagnement international permettent alors l'ouverture d'un espace politique pour l'engagement civique au sein des communautés et favorisent ainsi l'activité locale.⁸⁵

⁸⁰ CORBALIS, Patrick, *Op. Cit.*, p.5

⁸¹ ABU-ZAHRA, Nadia, *Op. Cit.*

⁸² MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.15

⁸³ *ibid.*, p.53

⁸⁴ NORTH, Liisa L., *Op. Cit.*, p.252

⁸⁵ FORSTER, Reiner & MATTNER, Mark, *Op. Cit.*, p.19

De plus, bien que ce ne soit pas une constante de l'accompagnement international, même si les organisations en fournissant sont toutes adeptes de la non-violence, certaines d'entre elles organisent également des ateliers d'éducation pour la paix s'il y a une demande de la part des personnes locales.⁸⁶ Les volontaires internationaux peuvent alors donner des cours de résolution pacifique des conflits, souvent en collaboration avec des formateurs locaux adeptes de la non-violence⁸⁷.

Quant à la *cohésion sociale sensible au conflit*, il s'agit, à mon avis, aussi d'une fonction indirecte de l'accompagnement international. En effet, il est clair que l'initiative de base doit être prise au niveau local, mais l'accompagnement international peut ensuite soutenir cette initiative, en permettant de créer des espaces pour davantage d'activités et de rencontre locales.⁸⁸

Pour terminer, la fonction *d'intermédiaire ou de facilitateur entre les citoyens et l'Etat* ne me semble pas non plus être un rôle que l'accompagnement international puisse remplir directement. Cependant, il a tout de même été observé que lorsque des organisations fournissant de l'accompagnement rendaient visites à toutes les parties d'un conflit, celles-ci entamaient une sorte de dialogue indirect au travers des observateurs, ce qui ouvrait des opportunités pour qu'un dialogue direct puisse s'établir par la suite.

L'accompagnement international peut aussi soutenir cette fonction en accompagnant des organisations civiles se rendant à des négociations entre elles ou avec le gouvernement, sans y participer pour autant, mais en y signifiant leur présence.

Par conséquent, nous pouvons conclure que l'accompagnement international, lorsqu'il fonctionne, est susceptible de remplir certaines des fonctions clés de la société civile dans la construction de la paix.

Conclusion

⁸⁶ CORBALIS, Patrick, *Op. Cit.*, p.4

⁸⁷ Entretien personnel avec Irène Collaud, le 17 janvier 2009

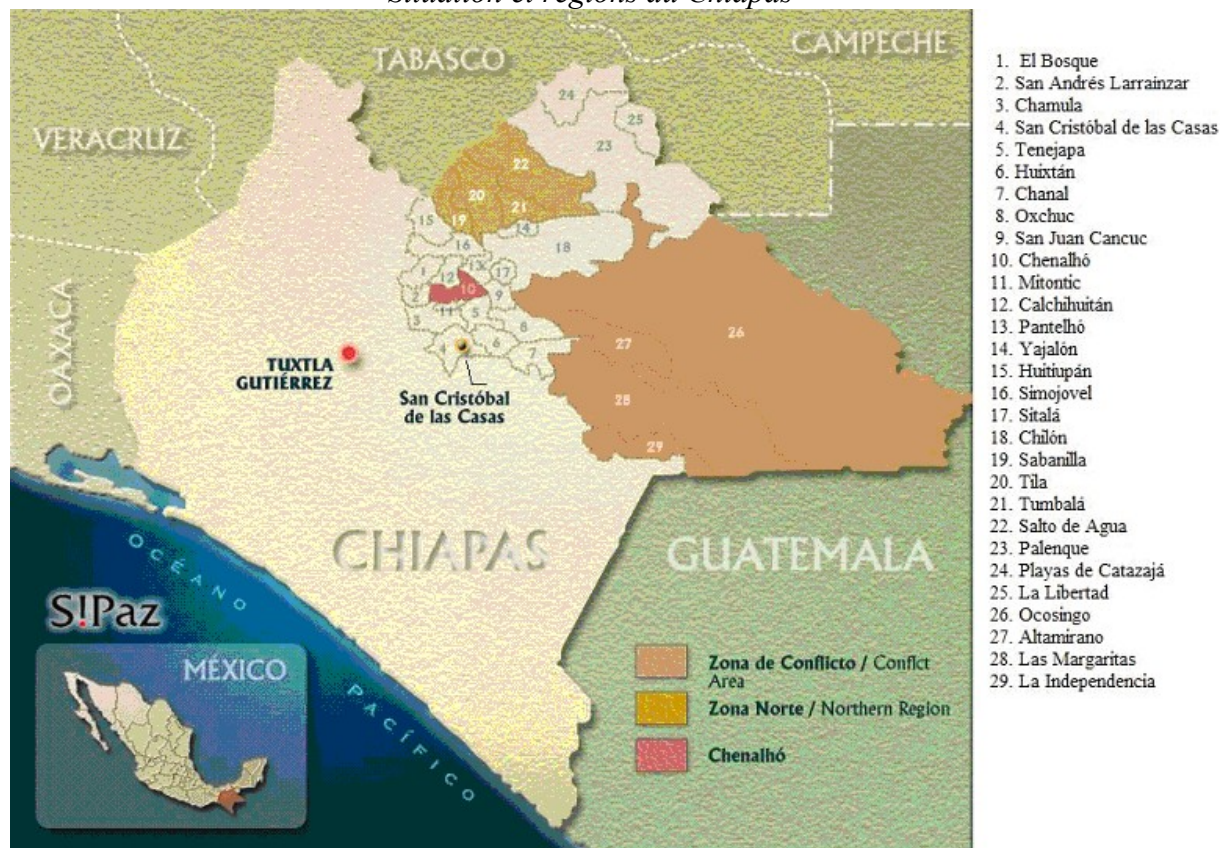
⁸⁸ ABU-ZAHRA, Nadia, *Op. Cit.*

Cette première partie nous a permis de mieux comprendre quelles sont les racines du débat sur le rôle de la société civile dans la construction de la paix et quelles sont ses sept fonctions identifiées par Paffenholz et Spurk. Une fois la pratique de l'accompagnement international décrite, nous avons ensuite vu que, pour pouvoir fonctionner efficacement, il doit satisfaire un certain nombre de conditions et respecter des principes spécifiques. Lorsque ces conditions sont réunies, nous avons compris que, en tant que pratique de la société civile, l'accompagnement international était susceptible de remplir un certain nombre de ses fonctions dans la construction de la paix.

Nous avons, par conséquent, présent le cadre d'analyse qui nous permettra d'examiner le cas du Chiapas. Une fois que nous connaissons davantage l'environnement du conflit, ainsi que la manière dont l'accompagnement international y est organisé, nous pourrions voir s'il y respecte les différents principes et conditions que nous avons identifiés ici et, par conséquent, si l'accompagnement international tel qu'il est organisé au Chiapas peut participer aux efforts de construction de la paix, en remplissant certaines des fonctions de la société civile dans ce domaine.

II. Le conflit de basse intensité au Chiapas

Situation et régions du Chiapas



source : SIPAZ http://sipaz.org/mapas/chis_chico_g.htm

Dans cette deuxième partie, il s'agira d'analyser le conflit au Chiapas en tant que tel, afin de comprendre quelles sont les parties au conflit et leurs stratégies respectives, mais aussi pourquoi elles les ont choisies. Ceci nous donnera donc une vision globale du conflit, ainsi qu'une meilleure compréhension de ses dynamiques qui pourront être reprises avec les théories de l'accompagnement international, dans une troisième partie.

II. 1 Analyse du contexte du conflit

Caractéristiques socioéconomiques du Chiapas

Le Chiapas est l'Etat situé le plus au sud du Mexique. Il constitue une région de 5'634,4 km²⁸⁹ et il possède une population d'environ 4,3 millions de personnes, selon le dernier recensement de 2005.⁹⁰

⁸⁹ SECRETARIA DE TURISMO CHIAPAS, *Chiapas*, s.d.

De par la frontière qu'il partage avec le Guatemala, le Chiapas représente l'un des passages de la migration clandestine, ainsi que du trafic de drogues, ce qui explique les enjeux sécuritaires qu'il représente pour le gouvernement mexicain.⁹¹

Comme les autres Etats du Mexique, le Chiapas est composé de plusieurs *municipios*⁹², 118 au total. Ainsi, sous les autorités fédérales, il existe donc des autorités étatiques, puis municipales qui sont toutes élues directement par la population,⁹³ mais dont la marge de manoeuvre est très restreinte et touche à des affaires locales uniquement.

De la même manière que le reste du pays, le Chiapas a très majoritairement été gouverné, depuis le début du XX^{ème} siècle, par le Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI)⁹⁴ et bien qu'il soit dirigé, depuis 2001, par des partis d'opposition, aucun changement drastique de politique n'a été observé, ce qui s'explique par les relations clientélistes qui subsistent, ainsi que par le pouvoir et l'influence des grands propriétaires terriens qui sont restés inaltérés.⁹⁵ A ce propos, il convient d'ailleurs de noter qu'il existe au Chiapas, au niveau des régions, ce que certains auteurs appellent des systèmes « métapolitiques » dirigés par les grand propriétaires terriens, dits les *caciques* ou les *finqueros* qui ont sous leur ordres des *guardias blancas*, sorte de paramilitaires chargés de défendre, par la force, leurs terres et leurs intérêts dans la région.⁹⁶

D'un point de vue socio-économique, l'Etat du Chiapas est paradoxalement l'un des Etat les plus riches du Mexique, en terme de ressources naturelles, tout en ayant l'une des populations les plus pauvres. En effet, il possède de grandes ressources agricoles⁹⁷ puisque c'est le plus grand producteur de café du pays, le troisième de maïs et le quatrième de bétail. Il dispose également de grandes ressources de pétrole, ainsi que de gaz liquide et de soufre⁹⁸ et ses

⁹⁰ INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA, GEOGRAFÍA E INFORMÁTICA, « estadísticas a proposito del día mundial de la población » *Datos de Chiapas*, 2008, p.2

⁹¹ HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Tras Los Pasos de una Guerra Inconclusa: Doce años de Militarización en Chiapas*, 2006, p.3

⁹² La traduction littérale française pourrait être municipalité, mais il convient de préciser que dans le cas du Mexique, celles-ci comprennent plusieurs localités.

⁹³ FUNDACIÓ SOLIDARITAT UB, *Systema Político de México*, s.d.

⁹⁴ VALDÉS VEGA, María Eugenia, *Los Partidos Políticos en Chiapas*, 1999, p.25

⁹⁵ *ibid.*, p.28

⁹⁶ LOPEZ Y RIVAS, Gilberto, *Autonomías : Democracia y Contrainsurgencia*, 2004, pp. 80 et 122

⁹⁷ CARRASCO T., BENITEZ MANAUT R., ET RODRIGUEZ LUNA A., *Chiapas : Negociaciones de punto muerto y gobernabilidad politico-social*, 2006, p.83

⁹⁸ SIPAZ, *PROCESSUS DE PAIX, PROCESSUS DE GUERRE : Brève histoire du Conflit du Chiapas : 1994-2008*, 2008

rivières fournissent actuellement au Mexique 13% de son électricité et 54% de son énergie hydroélectrique.⁹⁹

Malgré cette richesse naturelle, la majorité de la population du Chiapas vit dans la pauvreté. En effet, près de 75% de la population n'a pas un accès permanent à l'électricité et 70% manque d'eau potable, plus de la moitié de la population souffre de malnutrition, moins de 40% de la population a fini la première année d'école primaire et plus de 30% de la population est illettrée, ce qui équivaut à plus de deux fois les moyennes nationales.¹⁰⁰ A noter également que l'Etat connaît une forte discrimination ethnique¹⁰¹ alors que la population autochtone représente près de 30% de la population de l'Etat et la quasi-totalité de la population de la zone dite de conflit.¹⁰² Les inégalités et l'exclusion touchent aussi particulièrement les femmes et les paysans¹⁰³ et l'on observe de grandes disparités de revenu entre les zones rurales et urbaines puisque, en 2000, 77,3 % des chiapanèques vivant dans les campagnes étaient pauvres¹⁰⁴ alors qu'il ne s'agissait que de 44,8% de la population des villes.¹⁰⁵

Historique du conflit

Le contexte dans lequel le conflit du Chiapas s'est développé est caractérisé, d'un côté, par le fait que le gouvernement mexicain a adopté, dès les années 80, des réformes néolibérales qui ont appauvri la population¹⁰⁶ et qui ont particulièrement touché les peuples autochtones¹⁰⁷ et, d'un autre côté, par le fait que depuis le début des années 70, la société civile du Chiapas a commencé à chercher de nouvelles formes de participation et d'organisation et ce, également au sein des populations autochtones¹⁰⁸

⁹⁹ COMISIÓN CIVIL INTERNACIONAL DE OBSERVACIÓN POR LOS DERECHOS HUMANOS (CCIODH), *Informe de la situación de los derechos humanos en Chiapas, Oaxaca y Atenco*, 2008, p.29

¹⁰⁰ LEVINE, Carlisle, *Op. Cit.*, p.4

¹⁰¹ BERGER, Mark T., *Romancing the Zapatistas: International Intellectuals and the Chiapas Rebellion*, 2001, p.169

¹⁰² SIPAZ, *Op. Cit.*, 2008

¹⁰³ CCIODH, *Op. Cit.*, p.179

¹⁰⁴ Les chiffres suivants considèrent comme pauvres les ménages ne parvenant pas à couvrir leurs besoins alimentaires primaires. (ESTRADA SAAVEDRA, Marco, *La Comunidad Armada Rebelde y el EZLN*, 2007, p.60)

¹⁰⁵ *ibid.*, p.62

¹⁰⁶ KELLY, Thomas J., *Neoliberal Reforms and Rural Poverty*, 2001, pp. 92-97

¹⁰⁷ MUÑOZ, José A., *The Global Structuring of Collective Action: Zapatistas, Mexico, and The New World Economy*, s.d., pp. 25-26

¹⁰⁸ *ibid.*, p.5

Néanmoins, le conflit en tant que tel n'a commencé que le 1^{er} janvier 1994 - date de l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange nord-américain (ALENA) - lorsque l'armée zapatiste de libération nationale (EZLN¹⁰⁹) déclara la guerre au gouvernement mexicain.

Après 12 jours de conflit ouvert - dont le bilan de morts reste incertain - le gouvernement mexicain proclama unilatéralement le cessez-le-feu sous la pression de la société civile nationale et internationale et les premiers dialogues avec l'EZLN commencèrent. Bien qu'il n'y eut plus jamais de retour à un véritable conflit armé¹¹⁰ depuis, aucune négociation n'est cependant parvenue à mettre d'accord l'EZLN et le gouvernement mexicain et un climat de conflit de basse intensité s'est instauré dans la région, dont la tension a été plus ou moins forte selon les années.¹¹¹

Bien que des accords aient été conclus en 1996 visant à intégrer dans la loi la reconnaissance des droits et de la culture des peuples autochtones¹¹², jamais le projet - tel qu'il avait été négocié entre les deux parties - n'a été intégré dans la Constitution Mexicaine,¹¹³ ce qui a poussé les zapatistes à finalement exercer leur autonomie par la voie des faits, dès 2003, en créant leur propre système de gestion de leurs territoires et en refusant, dès lors, toute aide économique et sociale de la part du gouvernement. Cela créa évidemment des tensions avec les autorités locales officielles, ainsi qu'avec d'autres organisations auparavant alliées, mais désormais en compétition pour le contrôle de ces territoires.

Plus dernièrement, depuis l'élection, en juillet 2006, de Felipe Calderón, les tensions se sont accrues puisqu'on dénombre davantage de conflits entre les communautés zapatistes et celles soutenues par le gouvernement, plus d'expulsions forcées de familles zapatistes, plus de violations des droits humains de la part des forces gouvernementales¹¹⁴ et que la militarisation s'est intensifiée dans tout le pays et, plus particulièrement, dans les régions liant une grande présence autochtone à une forte mobilisation sociale, comme les Etats du Chiapas, de Oaxaca et de Guerrero.

¹⁰⁹ En espagnol, *Ejército Zapatista de Liberación Nacional*

¹¹⁰ Selon les termes de l'université d'Uppsala et de sa base de données sur les conflits, un conflit armé serait une incompatibilité au sujet d'un gouvernement, d'un territoire ou des deux, dans laquelle l'utilisation de la force armée entre deux parties - dont l'une est le gouvernement du territoire - provoquerait au moins 25 morts dans des combats. (GLEDITSCH, Nils Petter et al., *Armed Conflict 1946–2001: A New Dataset*, 2002, p.619)

¹¹¹ A ce propos, il est intéressant de suivre le baromètre des conflits réalisé par l'Institut de Heidelberg, dans lequel le conflit du Chiapas oscille entre des intensités de 1 à 3, selon les années.

¹¹² HIGGINS, Nicholas P., *Mexico's Stalled Peace Process: Prospects and Challenges*, 2001, p.888

¹¹³ SIPAZ, *Op. Cit.*, 2008

¹¹⁴ SIPAZ, *Mexique : droits humains et sécurité, un casse-tête impossible ?*, 2009 ; CCIODH, *Op. Cit.*, p.41

Ainsi, depuis 1994, on estime que le conflit a causé la mort de plus de 1'500 chiapanèques et le déplacement de plus de 20'000 personnes.¹¹⁵

Depuis son commencement, le conflit a eu un écho international fort du fait, d'une part, que le Mexique avait entamé toutes sortes de projets de coopération sécuritaire et économique avec des Etats du Nord qui étaient donc curieux des événements internes du Mexique et, d'autre part, parce que les zapatistes se sont très vite constitués un réseau de soutien et de solidarité international.

II. 2 Analyse des causes du conflit

Il existe un certain nombre de facteurs expliquant le conflit et le soulèvement des zapatistes qu'il est possible de regrouper en sous-catégories.

Les causes économiques

Comme je l'ai mentionné, des réformes néolibérales furent adoptées par le gouvernement mexicain dès les années 80 afin de respecter les exigences des agences financières internationales lui ayant accordé un prêt, suite à la crise de la dette. Ainsi, certaines des institutions mexicaines qui promouvaient l'intégration des populations autochtones furent affaiblies ou remplacées par des politiques qui stimulaient la croissance économique compétitive¹¹⁶, les subsides dans la production du maïs et du café furent abandonnés alors que le marché mexicain s'apprêtait à s'ouvrir aux importations de maïs et de haricots venant des Etats-Unis dans le cadre de l'ALENA et des réformes furent aussi faites au système de distribution des terres, lorsque l'article 27 de la Constitution Mexicaine fut modifié¹¹⁷ pour permettre la privatisation des *ejidos*¹¹⁸, en octroyant le droit aux propriétaires en commun de vendre leurs parcelles et de les mettre à disposition du marché.¹¹⁹

¹¹⁵ LOPEZ Y RIVAS, Gilberto, *Op. Cit.*, p.96

¹¹⁶ MUÑOZ, José A., *Op. Cit.*, p.5

¹¹⁷ STAVENHAGEN, Rodolpho, *A Game of Musical Chairs? Peace and Conflict in Chiapas*, s.d., p.3

¹¹⁸ Les *ejidos* sont un type de terrain communal, dont la propriété est partagée entre les membres de la communauté. Ils furent accordés par la révolution mexicaine de 1910 aux communautés autochtones dans le but de résoudre le problème historique du monopole de la propriété des terres. Ils constituent une manière traditionnelle pour les autochtones de gérer leurs terres. (LA VOZ DEL DESIERTO, *El ejido Mexicano*, s.d.)

¹¹⁹ CARRASCO T., BENITEZ MANAUT R. & RODRIGUEZ LUNA A., *Op. Cit.*, p.71; REYES, *Alejandro, Low Intensity War in Chiapas: State and Paramilitary Terrorism, 2007*

Les autochtones furent alors les premiers touchés par ces réformes qui les marginalisèrent d'autant plus.¹²⁰

Dans le domaine économique, il faut aussi mentionner la pression pour obtenir des terres qui s'est accrue de par la croissance démographique naturelle du Chiapas, ainsi que de par l'afflux massif de réfugiés guatémaltèques dès 1982.¹²¹ Les grands propriétaires fonciers utilisèrent alors de plus en plus souvent des paramilitaires afin de réfréner les incursions des petits paysans sur leurs terres¹²², alors que les paysans autochtones n'avaient pas assez de champs pour nourrir leurs familles.

Les causes sociopolitiques

Depuis la colonisation, les peuples autochtones ont toujours été marginalisés au Chiapas et cela ne s'est pas vraiment arrangé depuis l'indépendance puisque l'on observe encore une nette différence entre les avoirs économiques, le statut social et le pouvoir politique de la paysannerie autochtone par rapport à ceux de la population non-autochtone.¹²³

Les revendications des peuples autochtones du Chiapas pour une plus grande reconnaissance de leurs droits en tant que peuples autochtones, pour une plus grande justice sociale,¹²⁴ pour une meilleure distribution des biens matériels, ainsi que pour la reconnaissance de leurs droits à contrôler leurs propres ressources naturelles¹²⁵ ont été, dans une large mesure, motivées par l'évêque de San Cristobal, Samuel Ruiz¹²⁶, qui, inspiré par la théologie de la libération, a prêché pour la suppression des formes d'oppression sociales, politiques, économiques, culturelles et religieuses contre les populations autochtones.¹²⁷ C'est aussi son diocèse qui, lorsque la répression, les violations des droits humains et les disparitions se sont accrues dans les zones rurales à la fin des années 80, a créé le Centre des Droits de l'Homme Fray Bartolomé de Las Casas.¹²⁸

¹²⁰ KELLY, Thomas J., *Op. Cit.*, p.84

¹²¹ WHITMEYER, Joseph M. & Rosemary L. HOPCROFT, *Community, Capitalism, and Rebellion in Chiapas*, p.534; STAVENHAGEN, Rodolfo, *Op. Cit.*, p.3

¹²² MUÑOZ, José A., *Op. Cit.*, p.28

¹²³ STAVENHAGEN, Rodolfo, *Mexico's Unfinished Symphony: The Zapatista Movement*, 2000, p.9

¹²⁴ TAVANTI, Marco, *Chiapas Civil Society Organizations: Cultural Resistance and Economic Alternatives through Fair Trade Cooperatives and International Networks*, 2007, p.6; RUS, Jan, HERNANDEZ CASTILLO, Rosalva Aida & MATTIACE, Shannan L., *Introduction*, 2001, p.13

¹²⁵ STOLLE-MCALLISTER, John, *What Does Democracy Look Like? Local Movements Challenge the Mexican Transition*, 2005, p.15

¹²⁶ LEVINE, Carlisle, *Op. Cit.*, p.15

¹²⁷ TAVANTI, Marco, *Op. Cit.*, p.6

¹²⁸ LEVINE, Carlisle, *Op. Cit.*, p.7

Ainsi, les inégalités au Chiapas prennent donc aussi la forme de différences ethniques qui ont constitué un facteur de mobilisation politique ¹²⁹ important car la lutte pour le respect des droits des peuples autochtones est devenu le thème central de la lutte des zapatistes et de leurs bases de soutien. Par conséquent, on peut reprendre l'argument de Smith comme quoi la combinaison de conditions économiques pauvres et de manque d'ouvertures politiques a fonctionné comme une double injustice autour de laquelle la mobilisation pour la cause des zapatistes a été plus aisée.¹³⁰

Actuellement, le Service International pour la Paix estime que le conflit perdure aujourd'hui car les causes qui l'ont généré persistent. Ainsi le contexte du Chiapas est celui « *d'un conflit de basse intensité, caractérisé par une absence de confrontation directe mais par la continuation de diverses stratégies militaires, politiques et économiques qui continuent à acculer les zapatistes et génèrent de nombreux conflits communautaires.* »¹³¹

II. 3 Analyse des acteurs du conflit

Au premier plan, les deux parties opposées sont, dans un sens large, les zapatistes et le gouvernement mexicain. Il y a ensuite un certain nombre d'acteurs qui entretiennent des relations avec eux - comme la communauté internationale, les organisations non-gouvernementales d'aide humanitaire et au développement, nationales et internationales, les paramilitaires, les multinationales, les grands propriétaires fonciers, ainsi que la population mexicaine - mais que nous n'analyseront pas ici de manière indépendante. En effet, par souci de synthèse, j'aborderai ici principalement les caractéristiques du gouvernement mexicain, puisque, aux vues de l'organisation de l'accompagnement international au Chiapas, il est l'un des acteurs principaux qu'il s'agit de dissuader de commettre des violations des droits humains, ainsi que les caractéristiques des zapatistes dont la stratégie contribue à expliquer la grande présence d'ONG dans la région.

Le Gouvernement Mexicain

¹²⁹ Voir à ce propos l'explication de Smith quant aux facteurs ethniques dans les conflits (SMITH, Dan, *Trends and Causes of Armed Conflict*, 2004, p.6)

¹³⁰ SMITH, Dan, *Op. Cit.*, p.9

¹³¹ SIPAZ, *Op. Cit.*, 2008

Par gouvernement mexicain, j'entends tant les différents présidents et administrations qui se sont succédés depuis le début du conflit, à savoir, Salinas, Zedillo, Fox et Calderón, indépendamment de leur parti politique – puisque aucun d'entre eux n'a réellement tenté de répondre aux revendications des zapatistes –, les gouvernements du Chiapas, ainsi que toutes les forces militaires et policières qui sont chargées, sur le terrain, de mener à bien les opérations.

Aux vues de la complexité de la structure et de l'organisation de ces dernières, il convient ici de donner quelques précisions à leur sujet : S'agissant de la police, il existe plus de mille corporations dans tout le pays et le gouvernement reconnaît lui-même le manque de coordination dans leurs mandats, ainsi que leur manque d'efficacité.¹³² En ce qui concerne le Chiapas en particulier, il y existe huit corps de police - six régionaux et deux fédéraux - dont les tâches et les pouvoirs varient. En effet, les polices régionales ont, en général, un rôle dit de prévention, alors que les polices fédérales peuvent réellement poursuivre des délits.¹³³

Pour ce qui est des forces militaires présentes au Chiapas, il y a l'armée fédérale et la force aérienne dont le commandant suprême n'est autre que le président de la république mexicaine. Les fonctions de l'armée sont sensées être la protection de l'intégrité territoriale contre des ennemis extérieurs, la garantie de la paix sociale contre des ennemis intérieurs et la réalisation de travaux sociaux.¹³⁴

S'agissant des comportements respectifs de chacun de ces groupements armés dans le conflit, il n'est pas possible de tirer de tendances spécifiques, si ce n'est que seuls les corps policiers sont habilités à incarcérer des personnes. Par contre, les incursions dans les communautés peuvent se faire tant par l'armée fédérale que par des forces policières et il n'est pas rare non plus que ce genre d'agissements se fasse illégalement, c'est à dire sans que cela ne respecte les mandats définis de chacun.¹³⁵

Quant aux personnes dirigeant leurs opérations, il s'agit du gouvernement fédéral vis à vis de tous les groupements fédéraux et parfois des régionaux, alors que le gouvernement du Chiapas ne peut ordonner que des opérations de polices issues de son Etat.

¹³² CALDERÓN HINOJOSA, Felipe, *Plan Nacional de Desarrollo : cuerpos policíacos*, 2007

¹³³ CENTRO DE DERECHOS HUMANOS FRAY BARTOLOMÉ DE LAS CASAS, A. C., *Op. Cit.*, pp. 19-21

¹³⁴ *ibid.*, pp.21-22

¹³⁵ CCIODH, *Op. Cit.*

Examinons à présent quels sont les intérêts du gouvernement mexicain dans le conflit. Comme nous l'avons vu, d'un point de vue stratégique et économique, le Chiapas est une région très importante pour le gouvernement mexicain.¹³⁶ En effet, sa position géographique et les ressources naturelles dont il jouit sont autant de facteurs poussant les grandes entreprises multinationales à s'installer dans la région. Le gouvernement mexicain y a d'ailleurs prévu la réalisation de grands projets économiques, comme le plan Puebla-Panama.¹³⁷ Il a donc tout intérêt à pouvoir profiter du territoire chiapanèque comme il l'entend et le système autonome de gestion mis en place par les zapatistes va à l'encontre d'un tel projet.

Le gouvernement mexicain a également entrepris divers programmes de coopération avec l'Amérique du Nord. D'un point de vue sécuritaire, il coopère, par exemple, dans le cadre de l'initiative Mérida avec le gouvernement américain afin de lutter contre la migration clandestine, ainsi que contre le narcotrafic,¹³⁸ ce qui explique aussi, en partie, la forte présence militaire et policière dans la région du Chiapas.

D'un point de vue économique, les différents programmes de coopération que le gouvernement mexicain partage avec des États du Nord le poussent également à réprimer le mouvement zapatiste¹³⁹ car il a été menacé, dans les années 90, par les États-Unis, de ne plus recevoir d'aide économique si les troubles internes continuaient au Chiapas.¹⁴⁰ Mais, paradoxalement, c'est également ce regard qui a encouragé le gouvernement mexicain à adopter une stratégie de conflit de basse intensité, c'est à dire une combinaison de moyens économiques, politiques, militaires et informationnels¹⁴¹ pour vaincre les zapatistes, sans qu'il y ait réellement de combats ouverts dans lesquels il engagerait sa responsabilité¹⁴² et, indirectement, la tolérance d'autres États. Le recours aux groupes paramilitaires¹⁴³ que les forces gouvernementales

¹³⁶ HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Op. Cit.*, p.3

¹³⁷ Le plan Puebla-Panama a été entamé sous la présidence de Vincente Fox. Son but est de développer économiquement toute l'Amérique Centrale de par la réalisation de travaux d'envergure dans la région, comme la construction de routes, ainsi que de par l'implantation de grandes entreprises extractrices. LOPEZ Y RIVAS, Gilberto, *Op. Cit.*, pp. 67-68

¹³⁸ SIPAZ, *Op. Cit.*, 2009

¹³⁹ BOB, Clifford, *The Marketing of Rebellion : Insurgents, Media and International Activism*, 2005, pp. 128-129

¹⁴⁰ MUÑOZ, José A., *Op. Cit.*, p.36

¹⁴¹ Pour une définition complète du concept de conflit de basse intensité voir: CORR, Edwin & SLOAN, Stephen (eds.), *Low-Intensity Conflict : old threats in a new world*, 1992, p.7 ; SCHULTZ, Richard H., *The Low-Intensity Conflict Environment of the 1990s*, 1991, p.120

¹⁴² Cela a par exemple été le cas en 1995, lorsque le président Zedillo a lancé une vaste offensive contre les zapatistes, mais que les protestations internationales l'ont forcé à arrêter.

¹⁴³ Au Chiapas, « *Les groupes paramilitaires sont ceux qui ont une organisation, un équipement et un entraînement militaire et à qui l'Etat délègue la réalisation de missions que les forces armées régulières ne*

recrutent parmi la population civile du Chiapas, fait intégralement partie de cette stratégie.¹⁴⁴ Cela permet au gouvernement de faire passer les conflits qui les opposent aux zapatistes pour des conflits intercommunautaires historiques¹⁴⁵ et cela lui offre, en même temps, le prétexte pour une militarisation accrue.¹⁴⁶

D'ailleurs, l'impunité avec laquelle ces groupes paramilitaires ont pu s'armer et opérer - comme dans le cas tragique du Massacre d'Acteal où quarante-cinq autochtones membres d'une organisations civile non-violente furent massacrés dans l'église de leur village par un groupe de paramilitaires, sans que la police qui était stationnée à quelques centaines de mètre n'intervienne - suggère clairement une connivence avec le gouvernement allant au-delà de sa simple tolérance.¹⁴⁷

A ce propos, on trouve dans les manuels militaires de 1994, dictant la stratégie à adopter au Chiapas, des références aux groupes paramilitaires¹⁴⁸ puisqu'il y est écrit que l'armée devra utiliser leur soutien ou créer de tels groupes dits « d'autodéfense » là où ils n'existent pas.¹⁴⁹ Leur devoir est donc de mener à bien des agressions, ainsi que des activités de surveillance et de contrôle que l'armée ne pourrait pas réaliser, conformément à son mandat constitutionnel.¹⁵⁰

En outre, il existe également tout un pan des activités paramilitaires auxquelles le gouvernement mexicain a recours en coopération avec les multinationales convoitant la région, afin de parvenir au déplacement massif de paysans et d'autochtones des régions stratégiques pour l'implantation de grands projets économiques, comme le plan Puebla-Panama.¹⁵¹

Il est donc possible de résumer les agissements du gouvernement face aux zapatistes et à leurs bases de soutien par des menaces, des fouilles et des incursions dans les communautés sans

peuvent pas mener à bien ouvertement, sans que cela implique qu'elles reconnaissent leur existence comme partie intégrante du monopole de la violence étatique. » LÓPEZ Y RIVAS, Gilberto, *Paramilitarismo y Insurgencia*, 1999, p.2

¹⁴⁴ MENJIVAR, Oscar, *The Transformation of Low Intensity Conflict in Latin America*, 2001, p.3

¹⁴⁵ HIDALGO, Onécimo & CASTRO Hidalgo, *La estrategia de Guerra en Chiapas*, 1999, p.18

¹⁴⁶ LOPEZ Y RIVAS, Gilberto, *Op. Cit.*, 2004, p.88

¹⁴⁷ HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Op. Cit.*, 2006, p.45

¹⁴⁸ LOPEZ Y RIVAS, Gilberto, *Op. Cit.*, 2004, p.86

¹⁴⁹ Des extraits de ces manuels de guerre sont disponibles dans : HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Op. Cit.*, 2006, p.29, dans : WOOD, Darrin, *Renán Castillo y la doctrina paramilitar*, 2005, dans : MARIN, Carlos, *Plan del Ejército en Chiapas, desde 1994: crear bandas paramilitares, desplazar a la población, destruir las bases de apoyo del EZLN...*, 1998

¹⁵⁰ LOPEZ Y RIVAS, Gilberto, *Op. Cit.*, 2004, p.86

¹⁵¹ LOPEZ Y RIVAS, Gilberto, *Op. Cit.*, 2004, p.132

base légale, des vols de récoltes ou de bétail,¹⁵² la pollution des eaux potables des villages¹⁵³, la destruction des cultures, la surveillance permanente par la terre et par les airs, la manipulation de l'information sur le conflit, l'impunité des fonctionnaires publics face à des violations des droits humains,¹⁵⁴ des arrestation sans ordre judiciaire¹⁵⁵ et des tortures pour obtenir des aveux.¹⁵⁶ Par conséquent, la stratégie gouvernementale cherche à affecter la vie sociale, politique et économique des zapatistes et de leurs bases de soutien afin qu'ils capitulent et qu'ils finissent par accepter les projets gouvernementaux.¹⁵⁷

A ce stade, on peut se demander pourquoi le gouvernement mexicain peut se permettre de violer le droit international humanitaire dans son conflit avec l'EZLN et la réponse vient également du fait que nous sommes en présence d'un conflit de basse intensité et non d'un conflit armé. En effet, le gouvernement mexicain considère l'EZLN comme un mouvement social anticonformiste, majoritairement autochtone et non comme une armée rebelle en tant que telle, motif pour lequel il ne se voit pas dans l'obligation de respecter la législation internationale régulant les conflits armés.¹⁵⁸

En résumé, nous avons pu voir, en ce qui concerne la partie gouvernementale au conflit, que celle-ci poursuit une stratégie de guerre de basse intensité dans laquelle il n'y a pas de conflit ouvert entre deux armées régulières, mais qui se caractérise plutôt par une combinaison de moyens violents, psychologiques, économiques et informationnels, liés à l'utilisation du soutien de groupes paramilitaires.

Les Zapatistes

Les zapatistes ont emprunté leur nom à Emiliano Zapata, héros de la révolution mexicaine dont l'objectif premier fut la redistribution des terres. Ils proviennent en grande majorité de communautés autochtones exerçant des activités agricoles et artisanales, mais quelques-uns sont issus également d'autres milieux, comme le sous-commandant Marcos, figure

¹⁵² CONPAZ, *Acciones y Consecuencias de la Militarización en Chiapas*, 1996

¹⁵³ AUBERT, Emilie, *Répression et présence policière à Cruzón*, 2008

¹⁵⁴ CCIODH, *Op. Cit.*, p.182

¹⁵⁵ HIDALGO, Onécimo & CASTRO Hidalgo, *Op. Cit.*, p.31

¹⁵⁶ CCIODH, *Op. Cit.*, pp. 84-103; AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport 2009 – La situation des droits de l'homme dans le monde*, 2009

¹⁵⁷ HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Op. Cit.*, 2006, p.143

¹⁵⁸ *ibid.*, p.137

charismatique et très médiatisée du mouvement, qui a participé à sa promotion de par les nombreux livres qu'il a écrits.¹⁵⁹

Deux dimensions coexistent dans le mouvement zapatiste. La première concerne l'EZLN, en tant que telle, c'est à dire la branche armée du mouvement, apparue publiquement le 1^{er} janvier 1994, mais qui existait déjà depuis une dizaine d'année en tant que mouvement clandestin, qui n'a combattu ouvertement que les douze premiers jours du conflit, mais qui reste toujours aujourd'hui potentiellement active, ce qui pousse certains auteurs à la qualifier de « non-violence armée ». ¹⁶⁰ En effet, bien que les zapatistes n'aient plus jamais eu recours à la violence depuis 1994, c'est symboliquement qu'ils gardent des armes cachées pour continuer d'être potentiellement considérés comme une armée¹⁶¹ bien que leurs messages demeurent pacifiques et que toute forme de violence soit interdite à l'intérieur de leurs communautés.¹⁶² A ce propos, il faut préciser que ce retournement pacifique a également un rôle stratégique pour les zapatistes puisqu'il fait partie des éléments qui leur a valu un grand soutien national et international, soutien qui les force aujourd'hui à limiter leurs actions à la sphère politique et non pas guerrière.¹⁶³

Cela m'amène à la seconde dimension, constituée par le mouvement civil du zapatisme qui a mis en place une structure autonome de gouvernement dans les régions qu'il contrôle¹⁶⁴ - ce qu'ils justifient par le fait que le Mexique est partie à la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail¹⁶⁵ qui reconnaît le droit des peuples autochtones à vivre selon leurs propres us et coutumes¹⁶⁶ - qui a organisé diverses manifestations non-violentes et qui a convoqué à plusieurs reprises la société civile nationale et internationale.¹⁶⁷

Dans la première déclaration de la Selva Lacandona, déclarant la guerre au gouvernement mexicain, l'EZLN indique clairement ce pourquoi elle se bat. Il s'agit, en effet, pour les autochtones d'obtenir un travail, des terres, des logements, de la nourriture, la santé,

¹⁵⁹ AUBERT, Emilie, *POUVOIRS ET STRATEGIES DANS LES NEGOCIATIONS: Analyse des négociations entre le Gouvernement Mexicain et l'Armée Zapatiste de Libération Nationale : 1994 – 2001*, 2008

¹⁶⁰ BOB, Clifford, *Op. Cit.*, p.175

¹⁶¹ LOPEZ Y RIVAS, Gilberto, *Op. Cit.*, 2004, p.105

¹⁶² Entretien personnel avec Ernesto, le 13 juillet 2008

¹⁶³ LOPEZ Y RIVAS, Gilberto, *Op. Cit.*, 2004, p.99

¹⁶⁴ MORA, Mariana, *Decolonizing Politics: Zapatista Indigenous Autonomy in an era of Neoliberal Governance and Low Intensity Warfare*, 2008, p.39; HIGGINS, Nicholas P., *Op. Cit.*, p.887

¹⁶⁵ LEVINE, Carlisle, *Op. Cit.*, p.6

¹⁶⁶ ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, Convention n°169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants, 1989, art. 7 (1)

¹⁶⁷ STAVENTHAGEN, Rodolfo, *Op. Cit.*, s.d., p.4; MORA, Mariana, *Op. Cit.*, p.29

l'éducation, l'indépendance, la liberté, la démocratie, la justice et la paix.¹⁶⁸ Ainsi, on observe que les zapatistes convoquent des symboles puissants de la révolution mexicaine pour donner de l'écho à leur lutte.¹⁶⁹ Ils exigent donc de meilleures conditions de vie pour les peuples autochtones, ainsi que la reconnaissance de leurs droits propres. Par contre, il est important de souligner le fait que l'EZLN ne souhaite pas balkaniser le pays, mais qu'elle veut, au contraire, intégrer les peuples autochtones et le Chiapas dans un « nouveau » Mexique¹⁷⁰ et que l'autonomie qu'elle revendique pour les peuples autochtones ne signifie donc pas l'indépendance.¹⁷¹

Avec le temps, les zapatistes ont élargi leur champ de combat qui ne touche plus uniquement à la lutte pour le respect des droits des peuples autochtones, mais qui vise aujourd'hui également à construire un nouveau projet de société¹⁷² au Mexique et dans le monde, qui serait plus juste socialement. Ils ont alors convoqué, dès 2005, dans le cadre de leur initiative *la Otra Campaña*, tous les groupes civils, mexicains d'abord, puis internationaux, se sentant exclus ou marginalisés par les politiques gouvernementales.¹⁷³ Cet élargissement de leur champ de combat leur a attiré un immense soutien de la part des mouvements alternatifs à travers le monde et l'on trouve actuellement des branches de *la Otra Campaña* dans différents pays.

Au niveau militaire, l'EZLN a une force de combat assez faible.¹⁷⁴ Par contre, les zapatistes, en général, jouissent d'un très grand soutien des organisations pour la défense des droits de l'homme et d'autres ONG qui leur ont fourni de l'assistance morale, matérielle et tactique¹⁷⁵ qu'ils ont utilisées pour lancer des campagnes d'information qui ont permis de mettre le gouvernement mexicain sur la défensive politiquement et militairement.¹⁷⁶ Ainsi, on a pu observer que d'une armée tactiquement faible, les zapatistes se sont convertis en un mouvement stratégiquement fort¹⁷⁷ qui a réussi à lier une grande gamme de relations internationales, le rendant indestructible militairement puisque sa force n'est plus dans les

¹⁶⁸ EZLN, *Première déclaration de la Selva Lacandona*, 1993

¹⁶⁹ BERGER, Mark T., *Op. Cit.*, p.160; LOPEZ Y RIVAS, Gilberto, *Op. Cit.*, 2004, p.75

¹⁷⁰ TROXLER, Corinne, *Der Konflikt in Chiapas : eine Untersuchung des gewaltlosen Vorgehens des EZLN und dessen Bekämpfung durch die mexikanische Regierung/Armee*, 2003, p.56

¹⁷¹ LÓPEZ Y RIVAS, Gilberto, *Op. Cit.*, 2004, p.39

¹⁷² HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Op. Cit.*, 2006, p.94

¹⁷³ EZLN, *Sixième déclaration de la Selva Lacandona*, 2005

¹⁷⁴ LEVINE, Carlisle, *Op. Cit.*, p.2

¹⁷⁵ BOB, Clifford, *Op. Cit.*, p.118

¹⁷⁶ ARQUILLA, John & RONFELDT, David, *A NEW EPOCH AND SPECTRUM OF CONFLICT*, 1997

¹⁷⁷ ALDANA GARCIA, C., *La democracia en Mexico : De Chiapas a Distrito Federal*, *Op. Cit.*, p.38 ;

ZUGMAN, Kara Ann, *Zapatismo and Urban Political Practice*, 2005, p.135; BOB, Clifford, *Op. Cit.*, p.75

armes, mais dans sa capacité à convoquer et à dialoguer avec la société civile nationale et internationale.¹⁷⁸

Conclusion

L'environnement du Chiapas est donc celui d'un conflit de basse intensité dans lequel se combattent le gouvernement mexicain et les zapatistes par une combinaison de moyens.

Nous avons pu voir que le gouvernement mexicain, de par les différentes relations qu'il a nouées avec des Etats du Nord et des entreprises multinationales a tant intérêt à ce que le conflit ne fasse pas trop de remous qu'à ne pas pouvoir être tenus responsables des violations des droits humains commises.

Quant à l'EZLN, réalisant qu'elle ne constituait pas, militairement parlant, une force assez puissante pour vaincre le gouvernement mexicain, elle a changé de stratégie et s'est tournée vers la non-violence en faisant appel au soutien de la société civile nationale et internationale.

Nous savons donc à présent davantage pourquoi il y a un tel soutien des ONG pour la cause zapatiste et quelle est la sensibilité du gouvernement par rapport à sa réputation sur la scène internationale.

III. L'accompagnement international au Chiapas

Pour commencer cette troisième partie, nous verrons comment l'accompagnement international est organisé au Chiapas. Pour ce faire, je parlerai dans un premier temps du grand nombre d'ONG présentes au Chiapas, puis j'aborderai brièvement l'histoire de l'accompagnement international dans cette région, avant de voir plus en détail comment et par qui il est organisé. Ceci me permettra, dans la troisième section, de le mettre face aux différentes théories que j'ai abordées dans les précédentes parties.

¹⁷⁸ HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Op. Cit.*, 2006, p.4

III.1 L'organisation de la société civile au Chiapas

Il existe au Chiapas et plus particulièrement à San Cristobal de Las Casas, la capitale touristique, un très grand nombre d'organisations de la société civile, qu'elles soit locales, nationales ou internationales, dont le nombre s'est multiplié au cours des années 1990. Leurs structures, leurs membres, leurs affiliations ou les domaines dans lesquelles elles travaillent sont extrêmement variés. Il y a, par exemple, toutes sortes de collectifs de paysans ou d'artisans autochtones qui travaillent pour leur propre développement économique et social,¹⁷⁹ des associations politiques reconnues par l'Etat,¹⁸⁰ qui reçoivent parfois des fonds de sa part et sont alors moins autonomes¹⁸¹ ou des organisations non-gouvernementales travaillant dans l'environnement du conflit en tant que tel. Les domaines les plus souvent traités par ces organisations-ci sont l'éducation pour la paix, la promotion des droits humains, la défense des droits de la femme,¹⁸² la formation à la résolution de conflit, l'assistance psychosociale aux survivants de traumatismes parmi les communautés autochtones affectées par le conflit,¹⁸³ la liberté des prisonniers politiques¹⁸⁴ ou encore la récolte, l'analyse et la diffusion d'informations sur le conflit.¹⁸⁵

Bob a réparti ces différentes organisations travaillant autour du conflit en trois types, dont les activités se chevauchent cependant. Il s'agit, premièrement, des organisations faisant de l'*advocacy* au niveau national et international, deuxièmement de celles qui oeuvrent pour le développement, la paix et la justice sociale et, troisièmement, de celles qui sont solidaires à la cause zapatiste en tant que telle.¹⁸⁶

Il y a plusieurs facteurs pour expliquer la vie associative foisonnante du Chiapas : Le premier est politique. En effet, les gouvernements au pouvoir ont toujours eu recours au clientélisme et à la fraude électorale¹⁸⁷ alors que les partis d'opposition n'ont jamais réussi à renforcer un

¹⁷⁹ TAVANTI, Marco, *Op. Cit.*, p.6; GRUPO DE ESTUDIOS AMBIENTALES, *Organizaciones de la Sociedad Civil en Chiapas*, 1998

¹⁸⁰ THELEN, David, *Mexico, the Puzzle: A Conversation about Civil Society and the Nation with Ilan Semo*, 1999, p.694

¹⁸¹ GILBRETH, Chris & OTERO, Gerardo, *Democratization in Mexico: The Zapatista Uprising and Civil Society*, 2001, p.24

¹⁸² DIRECTION DES RECHERCHES, COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ, *Liste des organisations non gouvernementales (ONG) qui aident les personnes ayant de la difficulté à obtenir la protection de l'État*, 2004

¹⁸³ LEVINE, Carlisle, *Op. Cit.*, p.8

¹⁸⁴ HIDALGO, Onécimo & CASTRO Hidalgo, *Op. Cit.*, 1999, p.57

¹⁸⁵ CIEPAC, *Quiénes somos – Who we are – Qui sommes-nous ?*, s.d.

¹⁸⁶ BOB, Clifford, *Op. Cit.*, p.171

¹⁸⁷ SHEFNER, Jon, *Coalitions and Clientelism in Mexico*, 2001, p. 594

système électoral compétitif,¹⁸⁸ ce qui a poussé la société civile à chercher de nouvelles formes d'influence sur la vie publique.¹⁸⁹ Ainsi, avant 1994, ces organisations jouèrent un rôle important dans la dénonciation des irrégularités lors des élections politiques et, après 1994, leurs actions se concentrèrent sur l'aide aux peuples autochtones.¹⁹⁰

La seconde explication est économique car, selon Shefner, c'est la crise de la dette et les politiques néolibérales ayant suivi qui ont refait l'économie politique du Mexique d'une manière qui a facilité l'organisation de nouvelles formes de participation civique.¹⁹¹ Les réformes néolibérales adoptées ont diminué l'intervention de l'Etat dans le marché et dans la vie publique, ce qui a poussé les citoyens à trouver de nouvelles manières de s'organiser. Ceci a été accentué ensuite par la perte de légitimité de l'Etat de par les problèmes économiques que la population a connus suite à ces mêmes réformes.¹⁹²

En mettant ensemble ces diverses formes d'organisation de la société civile, Onésimo Hidalgo Dominguez explique bien que lorsque arriva le 1^{er} janvier 1994, la société civile mexicaine comprenait non seulement les raisons du soulèvement armé de l'EZLN, mais elle était également capable de s'organiser et de se mobiliser jusqu'à obtenir que le gouvernement de Salinas décrète un cessez-le-feu le 12 janvier 1994.¹⁹³ Par conséquent, selon Gilbreth et Otero, bien que des réseaux d'ONG aient commencé à émerger dans les années 80, c'est le soulèvement zapatiste, en tant que tel qui a inspiré leur prolifération dans le but de mettre un terme au conflit et de lutter pour l'avènement d'une démocratie plus juste.¹⁹⁴

Le fait que de nombreuses organisations se soient alors créées ou rendues au Chiapas est également lié à la stratégie de l'EZLN, à savoir de faire appel à la société civile nationale et internationale en toutes circonstances.¹⁹⁵ Il faut également mentionner que, depuis le début du soulèvement des zapatistes, la non-violence avec laquelle ils ont vite opéré a attiré des ONG travaillant explicitement pour la paix, la justice sociale et le développement.¹⁹⁶ Ainsi, depuis

¹⁸⁸ THELEN, David, *Op. Cit.*, p.694; HIDALGO, Onésimo & CASTRO Hidalgo, *Op. Cit.*, 1999, p.52

¹⁸⁹ ZUGMAN, Kara Ann, *Zapatismo and Urban Political Practice*, 2005, p.144

¹⁹⁰ TAVANTI, Marco, *Op. Cit.*, p.2

¹⁹¹ SHEFNER, Jon, *Op. Cit.*, p.597

¹⁹² *ibid.*, p.599; MOKSNES, Heidi, *Factionalism and Counterinsurgency in Chiapas: Contextualizing the Actel Massacre*, 2004, p.109

¹⁹³ HIDALGO DOMINGUEZ, Onésimo, *Sociedad Civil y el Proceso de Paz en Chiapas*, 2004 ; BOB, Clifford, *Op. Cit.*, p.146

¹⁹⁴ GILBRETH, Chris & OTERO, Gerardo, *Op. Cit.*, p.24; HIDALGO DOMINGUEZ, Onésimo, *Op. Cit.*, 2004

¹⁹⁵ BOB, Clifford, *Op. Cit.*, p.141; GILBRETH, Chris & OTERO, Gerardo, *Op. Cit.*, p.11

¹⁹⁶ BOB, Clifford, *Op. Cit.*, p.148

le début du conflit, les ONG ont joué un rôle crucial pour empêcher que les violences ne se fassent plus cruelles envers les populations paysannes et autochtones du Chiapas.¹⁹⁷

Maintenant que nous avons vu brièvement la manière dont s'organisait la société civile au Chiapas, intéressons-nous plus en détail à l'accompagnement international en tant que tel.

III.2 Les caractéristiques de l'accompagnement international au Chiapas

Comme cela a été mentionné précédemment, dans les quelques jours qui ont suivi le soulèvement des zapatistes, les informations à propos des violences commises par l'armée gouvernementale à l'encontre de l'EZLN se sont diffusées dans le monde entier au travers de journalistes indépendants et de sites internet qui se sont très rapidement créés pour relayer ces informations. Durant la première semaine du conflit, plus de cent quarante ONG nationales et étrangères envoyèrent des représentants au Chiapas et les premières activités d'accompagnement eurent lieu lors du cessez-le-feu, lorsque les pourparlers entre le gouvernement et l'EZLN commencèrent et que les ONG présentes formèrent une « ceinture de paix » autour du lieu de négociation afin d'empêcher des violences de la part du gouvernement mexicain.¹⁹⁸

Par la suite, lorsque le président Zedillo ordonna une vaste offensive militaire au début de 1995, l'évêque Samuel Ruiz, alors président du Centre des Droits de l'Homme Fray Bartolomé de Las Casas (ci-après Frayba) lança un appel national et international afin que soient envoyés des observateurs civils dans les communautés autochtones menacées.¹⁹⁹ Ainsi, des organisations comme Peace Watch Switzerland, y ont alors envoyé leurs premiers observateurs de la paix et des droits humains.²⁰⁰

C'est alors que le Frayba, avec la coopération d'autres organisations, a établi des camps civils pour la paix au sein de communautés menacées par l'armée gouvernementale et les paramilitaires et dans lesquels des observateurs nationaux et internationaux furent envoyés pour garantir la sécurité des personnes y vivant.²⁰¹ Leurs tâches - qui n'ont d'ailleurs pas changé depuis - consistaient à accompagner ces communautés, y récolter des témoignages et

¹⁹⁷ THELEN, David, *Op. Cit.*, p.695

¹⁹⁸ BOB, Clifford, *Op. Cit.*, p.118; SHEFNER, Jon, *Op. Cit.*, p.612

¹⁹⁹ http://www.frayba.org.mx/observadores_historia.php?hl=en

²⁰⁰ <http://www.peacewatch.ch/public/frameset.aspx?lang=FR&cat=1> ; LEVINE, Carlisle ; *Op. Cit.*, p.2

²⁰¹ *ibid.*, p.15

documenter les actions des groupes paramilitaires et de l'armée mexicaine contre les communautés.²⁰²

Entre 1994 et 1997, le gouvernement mexicain a laissé relativement facilement la presse et les activistes accéder aux territoires zapatistes. Ceci a cependant changé dès 1998, lorsque le gouvernement mexicain, inquiet à propos de l'attention internationale que le conflit avait reçue, réagit fortement contre l'intervention internationale. Il a donc réformé sa politique migratoire pour minimiser la présence d'observateurs internationaux dans la zone du conflit²⁰³ et, selon un rapport édité par différentes ONG, cent quarante-quatre personnes furent ainsi expulsées en 1998 en l'application de l'article 33 de la Constitution²⁰⁴, leur interdisant de prendre part à la politique interne du pays.²⁰⁵

En conséquence, les agences internationales ont aujourd'hui du mal à se faire enregistrer comme organisation légale au Chiapas et les étrangers, ne pouvant pas recevoir une permission de la part du gouvernement pour y travailler, risquent l'expulsion du pays si on les surprend à s'engager, de quelconque manière que ce soit, dans des activités politiques.²⁰⁶

La politique du gouvernement vis à vis des étrangers a évidemment compliqué la participation des non-mexicains dans les activités d'accompagnement,²⁰⁷ raison pour laquelle l'accompagnement international tel qu'il est organisé au Chiapas permet la participation de Mexicains, bien que cela ne fasse pas partie de la théorie de base que nous avons abordée au commencement de ce travail. Dans le cas du Chiapas, cette pratique prend tout son sens puisque, comme je l'ai mentionné, l'immense majorité de la population accompagnée dans la zone de conflit au Chiapas appartient à des communautés autochtones. Ainsi, il est généralement possible de distinguer un mexicain métisse qui n'est pas directement issu de ces populations, que ce soit physiquement ou de la manière dont il est vêtu. Les agresseurs se rendent ainsi compte qu'ils ont affaire à une personne extérieure au conflit et qu'elle sera donc susceptible de rapporter ce dont elle a été témoin plus loin.

²⁰² HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Op. Cit.*, 2006, p.168

²⁰³ BOB, Clifford, *Op. Cit.*, p.136; LEVINE, Carlisle ; *Op. Cit.*, p.9 ; HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Op. Cit.*, 2006, p.68

²⁰⁴ « ... l'exécutif de l'Union aura la faculté exclusive de faire quitter le territoire national immédiatement et sans obligation de jugement préalable à tout étranger dont la présence est jugée déplacée. Les étrangers ne pourront d'aucune manière s'immiscer dans les affaires politiques du pays. » Article 33, Constitution Mexicaine

²⁰⁵ HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Op. Cit.*, 2006, p.68

²⁰⁶ LEVINE, Carlisle ; *Op. Cit.*, p.9

²⁰⁷ LEVINE, Carlisle ; *Op. Cit.*, p.16

L'organisation de l'accompagnement international au Chiapas

Examinons à présent, plus en détail, comment l'accompagnement international est organisé au Chiapas. Comme je l'ai relevé précédemment, il existe un grand nombre d'ONG travaillant dans le domaine du conflit dans cette région et beaucoup d'entre elles organisent des activités d'accompagnement. Par souci de synthèse, je ne pourrai aborder chaque organisation dans le présent travail, mais je me concentrerai sur deux d'entre elles qui sont, premièrement, les plus actives dans le domaine et qui, deuxièmement, pratiquent l'accompagnement international de la manière la plus proche de la théorie abordée dans la première partie de ce travail.

Afin de mieux comprendre comment se fait la liaison entre le recrutement d'observateurs internationaux et leur travail au Chiapas, je vais d'abord parler de PWS : Les observateurs internationaux du Frayba sont recrutés, la plupart du temps, dans leur pays d'origine par des organisations spécialisées dans la promotion de la paix. De telles organisations existent en Amérique Latine, en Europe et aux Etats-Unis²⁰⁸ et PWS est l'une d'elle. Elle travaillait déjà dans la région du Chiapas, avant le conflit, en accompagnant le retour des réfugiés guatémaltèques dans leur pays, puis elle a envoyé des observateurs dans le cadre spécifique du conflit en donnant suite à l'appel de l'évêque Samuel Ruiz dès 1996.²⁰⁹

Les observateurs envoyés par PWS sont d'abord formés en Suisse afin de les familiariser avec la théorie et les pratiques de l'accompagnement international et pour garantir une qualité de travail aux organisations partenaires dans lesquelles ces observateurs seront envoyés. Le travail sur le terrain consiste ensuite, sous la coordination principale du Frayba,²¹⁰ à accompagner des communautés menacées pendant deux semaines, à documenter les événements s'y déroulant, puis à rédiger des rapports sur la situation. Mais il y a également un volet du travail qui se joue en Suisse où les observateurs de retour sont chargés de sensibiliser la population à propos de la situation du Chiapas.

En cas d'incidents dont les observateurs seraient témoins, se met alors en action un réseau d'alerte par mail et par lettres, lancé, en premier lieu, par le Frayba et transmis, ensuite, au réseau personnel de PWS - composé de médias, de groupes de soutien, de paroisses, de politiciens et du Département des Affaires Etrangères de la Suisse (DFAE) - afin qu'ils

²⁰⁸ Pour une liste complète des organisations travaillant en collaboration avec le Frayba, voir le site <http://www.frayba.org.mx/index.php?hl=en> et pour celles travaillant avec le SIPAZ voir le site http://www.sipaz.org/fini_esp.htm

²⁰⁹ <http://www.peacewatch.ch/public/frameset.aspx?lang=FR&cat=1>

²¹⁰ BRÜGGER, Liliane, *Evaluation des Friedensprojektes Peace Watch Chiapas / México*, 2004, p.3

fassent pression sur les autorités mexicaines pour qu'elles mettent un terme à ces exactions.²¹¹ En cas d'incident touchant directement l'un de ses observateurs, Peace Watch possède sa propre procédure d'urgence en collaboration avec l'ambassade suisse au Mexique et le DFAE.²¹²

Voyons à présent le travail du Frayba. Comme je l'ai mentionné précédemment, ce centre des droits de l'homme a été créé, à la base, par le diocèse catholique de San Cristobal, mais il est aujourd'hui, selon ses propres termes, indépendant de toute idéologie gouvernementale ou politique, ainsi que de toute croyance religieuse.²¹³ Son but est de défendre et de promouvoir les droits humains, surtout dans les communautés autochtones du Chiapas. Pour ce faire, il existe un certain nombre de secteurs dans lesquels le Frayba organise ses activités dont un touchant aux activités typiques d'accompagnement international, à savoir le fait d'envoyer dans les communautés menacées des personnes extérieures au conflit qui devront documenter les faits dont elles sont témoins, les rapporter au centre, puis les diffuser plus largement, voir entamer un travail d'advocacy ou de lobby contre les autorités mexicaines en cas de violations des droits humains.

Comme nous l'avons vu, en partenariat avec des ONG nationales et internationales, le Frayba reçoit, chaque semaine, des observateurs qui sont sensés avoir été sensibilisés à l'environnement spécifique du Chiapas et formés aux techniques de l'accompagnement international avant d'être envoyés sur le terrain et qui feront une à deux missions de deux semaines dans les communautés. Il existe un règlement strict que les observateurs se doivent de respecter dans les communautés et qui doit garantir la sécurité, mais aussi le maintien de la possibilité du travail d'accompagnement. En effet, il est, par exemple, interdit de créer ou de répondre à toute forme de provocation susceptible de mettre en danger la communauté ou les observateurs eux-mêmes – ce qui va donc avec le principe de non-violence présents dans les principes théoriques de l'accompagnement international abordés au début de ce travail; les observateurs doivent se plier strictement aux instructions qui leur ont été données par le Frayba concernant l'itinéraire à suivre ou la durée de leur accompagnement; il leur est interdit d'apporter toute forme de cadeaux ou d'utiliser trop souvent les services commerciaux de la communauté afin de ne pas créer de dépendance d'ordre économique ; ils ne doivent jamais intervenir dans les affaires internes des communautés dans lesquels ils sont envoyés²¹⁴ ; et,

²¹¹ Entretien personnel avec Emilie Converset, le 15 juin 2009

²¹² *idem*

²¹³ http://www.frayba.org.mx/sobre_nosotros.php?hl=en

²¹⁴ CENTRO DE DERECHOS HUMANOS FRAY BARTOLOMÉ DE LAS CASAS, A. C., *Op. Cit.*, p. 9

durant leur temps d'accompagnement, les observateurs ne peuvent pas parler à la presse, ni réaliser ou participer à quelque manifestation politique, le risque étant qu'ils se fassent expulser du pays pour les raisons que nous avons vues précédemment.²¹⁵

Quant au choix des communautés dans lesquelles le Frayba envoie ses observateurs, cela se fait suite aux demandes des communautés elles-mêmes. Le personnel fixe du Frayba les visite ensuite et juge s'il est utile ou sûr d'envoyer ses observateurs, la condition première étant que les communautés en question s'engagent pour la non-violence. En effet, jamais les observateurs du Frayba n'accompagnent des personnes armées.²¹⁶ Ainsi dans les faits, le Frayba accompagne tant des communautés autochtones n'ayant pas de connections directes avec les zapatistes, mais souffrant, par exemple, des politiques de déplacement forcé du gouvernement mexicain, que des régions autonomes zapatistes en tant que telles.

L'importance du travail du Frayba a été reconnue à maintes reprises par différents auteurs et organisations. Sa force réside dans le fait que, bien qu'il ait énormément travaillé afin de documenter et de prouver les violations des droits humains qui avaient lieu à l'encontre des zapatistes et de leurs bases de soutien, il a su maintenir son indépendance politique vis à vis d'eux.²¹⁷

L'autre organisation importante organisant de l'accompagnement est la coalition transnationale du Service International pour la Paix (SIPAZ), formée par diverses organisations américaines et européennes et dont l'engagement pour la non-violence et l'impartialité est extrêmement fort.²¹⁸ Il est composé d'une équipe internationale établie à San Cristobal, qui se déplace ensuite dans les principales zones de conflit et son travail s'est étendu dernièrement également aux Etats de Oaxaca et de Guerrero.²¹⁹

Le travail de l'équipe du SIPAZ s'organise autour de quatre domaines : l'accompagnement international en tant que tel, l'éducation pour la paix qui cherche à renforcer les capacités des acteurs locaux dans la construction de la paix au travers d'ateliers ou de rencontres sur les thèmes de la transformation des conflits et des droits humains, le dialogue interreligieux et, finalement, la diffusion d'une information objective, crédible et donc fiable impliquant tous les acteurs du conflit et diffusée aux communautés locales, nationales et internationales.

²¹⁵ *ibid.*, p. 9-11

²¹⁶ Entretien personnel avec Barbara Dolman, le 16 juin 2008

²¹⁷ BOB, Clifford, *Op. Cit.*, p.171

²¹⁸ *ibid.*, p.173

²¹⁹ www.sipaz.org

Dans son travail d'accompagnement international, le SIPAZ s'efforce de garder un contact avec une grande variété d'acteurs, quelque soit leur position dans le conflit, ce qui est sa plus grande originalité en comparaison avec d'autres organisations. L'objectif du SIPAZ est, en plus de promouvoir la paix, de permettre à ces différents acteurs de pouvoir dialoguer indirectement à travers lui et ainsi d'empêcher d'éventuelles violations des droits humains.²²⁰ L'accompagnement, à proprement parler, se fait soit en envoyant vivre des observateurs dans les communautés ou alors en accompagnant des personnes spécifiques qui travaillent pour soutenir le processus de paix et qui sont sujettes à des menaces.²²¹

Le SIPAZ travaille également avec des volontaires, mais qu'il sélectionne plus strictement que le Frayba, qu'il forme davantage et dont les missions sont plus longues. D'ailleurs, le processus de sélection de nouveaux volontaires se trouve actuellement suspendu et le SIPAZ continue ses observations au travers d'un personnel fixe.²²² Il est vrai que de reposer sur des volontaires internationaux pour réaliser les activités d'accompagnement offre l'avantage de lier les organisations mexicaines à de nombreux réseaux internationaux gouvernementaux et non-gouvernementaux, mais cela présente aussi le défi de ne pas pouvoir maintenir une continuité dans le programme qui est pourtant cruciale pour la construction de la paix. Ceci explique donc aussi le choix du SIPAZ de ne reposer plus que sur un personnel fixe.²²³

Comme je l'ai rapidement mentionné, le SIPAZ accorde beaucoup d'importance au principe d'indépendance dans son travail suite à de mauvaises expériences qu'il a subies par le passé. En effet, le SIPAZ avait organisé, en 1996, en collaboration avec d'autres ONG, un projet d'accompagnement dans la zone nord du Chiapas dans laquelle la violence des paramilitaires était la plus forte.²²⁴ Cependant ils réalisèrent que, comme les communautés soutenant les politiques gouvernementales dans la région avaient lié les concepts de «protection des droits humains», «organisations non-gouvernementales» et «étrangers» si fermement à la lutte de l'EZLN, que leur seule présence dans la zone exacerbait le conflit plutôt qu'il ne l'apaisait. Il y eut même des menaces et des attaques de la part du groupe paramilitaire Paz y Justicia à l'encontre du personnel des ONG.²²⁵ Ceci les poussa donc à quitter la région en 1997 et le SIPAZ comprit que de collaborer avec des ONG soutenant clairement l'EZLN risquait de

²²⁰ http://sipaz.org/fini_fra.htm

²²¹ LEVINE, Carlisle ; *Op. Cit.*, p.13

²²² Entretien personnel avec Marina Pages, le 7 juillet 2009

²²³ Entretien personnel avec Marina Pages, le 7 juillet 2009

²²⁴ LEVINE, Carlisle ; *Op. Cit.*, p.15

²²⁵ HIDALGO, Onécimo & CASTRO Hidalgo, *Op. Cit.*, 1999, p.24

compromettre son indépendance politique.²²⁶ Il ne reprit des activités d'accompagnement dans cette région qu'en 1999 et il s'efforça alors de prendre contact avec des représentants de toutes les parties au conflit afin de restaurer son indépendance et la confiance que lui portaient les populations.

Maintenant que nous en savons davantage sur la manière dont les ONG organisent l'accompagnement international au Chiapas, confrontons cela avec les théories abordées précédemment.

III.3 Les théories de l'accompagnement international mises en pratique dans le contexte particulier du Chiapas

Cette dernière section nous permettra de confronter le cas du Chiapas avec la théorie plus générale de l'accompagnement international que nous avons vue au commencement de ce travail, ce qui nous permettra, en conclusion, de voir si l'accompagnement fourni par le Frayba et le SIPAZ est susceptible de remplir certaines des fonctions de la société civile dans la construction de la paix.

Mise en pratique de la théorie de la dissuasion

Nous avons vu que, dans le cadre de l'accompagnement international, dissuader un agresseur potentiel signifie l'empêcher de commettre une violation des droits de l'homme, par peur des conséquences qu'il en subirait. Cependant, nous avons aussi relevé que les agresseurs gouvernementaux ou non ne réagissent pas tous aussi simplement et que leurs agissements sont également influencés par d'autres facteurs. Nous en avons donc conclu que les organisations fournissant de l'accompagnement doivent toujours bien analyser les différents acteurs du conflit, leurs perceptions et leurs sensibilités. C'est ce que semblent faire le Frayba et le SIPAZ au travers de leurs analyses méticuleuses du conflit depuis son commencement.²²⁷

Plus précisément, nous avons identifié un nombre de conditions à remplir pour que la dissuasion fonctionne. Il s'agit, premièrement, du fait de communiquer clairement avec les agresseurs potentiels afin qu'ils sachent quels types de comportement ne sont pas acceptables,

²²⁶ LEVINE, Carlisle ; *Op. Cit.*, p.16

²²⁷ A ce propos, il est peut être utile de visiter leurs sites internet respectifs qui comportent leurs différents travaux d'analyse : www.frayba.org.mx et www.sipaz.org

deuxièmement, qu'ils sachent que les personnes qu'ils menacent sont accompagnées et qu'il y aura des conséquences en cas d'agression. Pour ce faire, il est donc nécessaire, troisièmement de connaître les agresseurs potentiels et quatrièmement, que la menace d'une réaction internationale soit crédible. Voyons donc si ces conditions sont réunies dans le travail du Frayba et du SIPAZ.

En ce qui concerne la communication claire avec toutes les parties au conflit, nous avons vu que c'était un principe très important dans le travail du SIPAZ, spécifiquement, qui s'efforce toujours de maintenir un dialogue avec tous les acteurs – que, par conséquent, il connaît - et de partager ses informations avec le gouvernement. De cette manière, les forces gouvernementales et les paramilitaires sont toujours au courant de la présence des observateurs du SIPAZ, ce qui est peut-être moins le cas du Frayba qui, comme il travaille avec un grand nombre de volontaires étrangers, craint qu'ils soient expulsés du pays si le gouvernement apprend qu'ils y travaillent pour le Frayba alors qu'ils ne possèdent qu'un simple visa touristique, ne leur permettant pas de travailler.

Quant aux comportements violant les droits humains, ils sont très bien connus des agresseurs, tout comme leurs conséquences internationales sont crédibles, de par le fait qu'à diverses reprises, le Frayba et le SIPAZ ont activé leurs réseaux d'alerte internationale.²²⁸ A ce propos, nous avons vu que, comme le gouvernement mexicain a entrepris toutes sortes de programmes de coopération avec des Etats Américains et Européens, il paraît clair qu'une mauvaise réputation que lui feraient les ONG nationales et étrangères sur la scène internationale pourrait porter préjudice à de tels projets. En effet, les Etats coopérant avec le Mexique ne souhaitent pas être considérés comme des Etats soutenant des violations des droits humains. De plus, il me semble que le changement stratégique du gouvernement mexicain, en passant de combats ouverts à l'utilisation de groupes paramilitaires ou de stratégies guerrières de basse intensité, lorsque de grands événements de protestations ont été organisés à travers le monde, démontre bien sa sensibilité à l'image internationale qu'il pourrait refléter. Ainsi, j'estime que de par les différents événements civils qui ont été organisés, par l'écho international qu'ils ont reçu et par les actions de lobbying entreprises par des activistes

²²⁸ A titre d'exemple, une campagne d'alerte a dernièrement été lancée par le Frayba en coopération, entre autres, avec l'organisation mondiale contre la torture afin que le gouvernement mexicain mette un terme à ses pratiques d'arrestations sans motif légal, ainsi qu'aux mauvais traitements que peuvent recevoir certains prisonniers. (SECRETARIAT INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE, *Caso MEX 070807.5*, 2009)

internationaux auprès de leurs ambassades et gouvernements, le gouvernement mexicain est bien conscient des conséquences négatives que pourraient avoir ses actes, s'il les commettait en présence d'observateurs étrangers au conflit.

La question est plus épineuse en ce qui concerne les paramilitaires. En effet, bien que la plupart de ces groupes jouissent d'un certain soutien de la part du gouvernement, certains agissent de manière indépendante de lui et il peut arriver que des actions soient commises de leur part sans que le gouvernement ne les tolère pour autant.²²⁹ Cependant, il a été observé que jamais aucune violence n'avait été commise par de tels groupes en présence d'observateurs du Frayba et du SIPAZ.²³⁰ En effet, le cas de menaces que les observateurs avaient reçues dans la zone Nord du conflit en 1996 concernait une situation où ils n'étaient plus considérés comme impartiaux dans le conflit, mais comme quasi participant à la lutte des zapatistes. J'en conclus donc, personnellement, que si cela fait plus de dix ans que ces deux organisations envoient des observateurs vivre aux côtés des communautés menacées et que des exactions ne sont commises par des groupes paramilitaire que dans des endroits où il n'y a pas d'observateurs ou en l'absence temporaire de ceux-ci, l'accompagnement international me semble bel et bien avoir une incidence limitative sur leur comportement.

Mahony ajoute que, souvent, les groupes paramilitaires dépendent en grande partie du soutien de l'Etat, qu'il soit direct ou tacite et qu'ils sont, par conséquent, sensibles aux mêmes pressions que lui.²³¹ Cela semble être applicable au cas du Chiapas, puisque, comme nous l'avons vu, la majorité des paramilitaires agissent avec le soutien ou l'entraînement du gouvernement mexicain. De plus, Mahony ajoute également que dans des situations où l'Etat tente d'améliorer son image, les paramilitaire peuvent craindre que l'Etat ne se retourne contre eux, afin de trouver des coupables à juger.²³² Or, dans le cas du Chiapas, la Commission Civile Internationale d'Observation des Droits Humains (CCIODH) avait justement observé que le gouvernement mexicain avait reconnu en 2008 la présence des groupes paramilitaires et qu'il avait dit vouloir les combattre.²³³ Ainsi, les groupes paramilitaires ont meilleur temps d'éviter de commettre leurs exactions en présence d'étrangers car les conséquences pourraient indirectement s'abattre sur eux.

²²⁹ STAVENHAGEN, Rodolfo, *Op. Cit.*, 2000, p.12, HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Op. Cit.*, 2006, p.43

²³⁰ RACINE, Ralph interviewé par BRÜGGER, Liliane, *Op. Cit.*, p.15

²³¹ MAHONY, Liam, *Op. Cit.*, p.19

²³² *idem*

²³³ CCIODH, *Op. Cit.*

Par conséquent, on peut en conclure que les conditions pour que la dissuasion fonctionne sont réunies dans le travail du Frayba et du SIPAZ, ce qui laisse entendre que leur présence dissuade les agresseurs potentiels.

Mise en pratique des principes théoriques de l'accompagnement international

Reprenons à présent les principes théoriques nécessaires à une pratique efficace de l'accompagnement international.

Comme nous l'avons vu, la *non-partisanerie* dans le domaine de l'accompagnement international se caractérise par un refus de conditionner l'accompagnement aux préférences politique ou à l'idéologie des accompagnés et par un refus de soutenir l'une des parties à un conflit. Il paraît donc clair que tant le SIPAZ que le Frayba obéissent à ce principe, dans la majorité des cas. Néanmoins, bien que le SIPAZ ait explicitement fourni des efforts pour prouver son attitude non-partisane, il me semble que le Frayba peut en souffrir parfois : J'ai mentionné que chaque semaine, le Frayba recevait de nouveaux volontaires sensés avoir été formés par des organisations partenaires, mais il convient de préciser cette pratique. Le Frayba travaille, en effet, avec un réseau d'organisations partenaires qui, comme nous l'avons vu, s'engagent à former les volontaires qu'elles envoient. Il y a, cependant, également des personnes qui se présentent au Frayba avec la recommandation d'organisations qui ne sont pas connues de celui-ci - bien qu'elles soient sensées lui écrire auparavant²³⁴ - la seule condition pour que ces personnes soient engagées étant que les organisations dont ils sont membres soient non-gouvernementales et qu'elles s'engagent pour une forme alternative d'action sociale.²³⁵ Ainsi, il peut arriver que des personnes sans aucune connaissance sur le conflit ou la pratique de l'accompagnement international soient envoyées sur le terrain et qu'elles adoptent ensuite des comportements partisans envers les zapatistes.

Ce problème vient surtout du manque de ressources humaines auquel le Frayba fait face, ce qui le pousse à parfois préférer la quantité d'observateurs envoyés, plutôt que leur qualité. J'estime cependant que si de telles personnes se présentent afin de travailler pour le Frayba se décrivant comme organisation impartiale et imposant à ses observateurs un règlement fixe - au lieu de passer par des organisations de solidarité - cela prouve qu'ils adhèrent aux principes véhiculés par le Frayba et qu'ils sont prêts à respecter les règles qui leur sont imposées. Elles

²³⁴ CENTRO DE DERECHOS HUMANOS FRAY BARTOLOMÉ DE LAS CASAS, A.C., *Op. Cit.*, s.d., p.13

²³⁵ Entretien personnel avec Thomas Zapf, le 4 juillet 2008

pourraient, en effet, choisir une autre organisation n'accordant pas la même importance au principe de *non-partisanerie* car il n'est pas rare que de tels groupes s'adressent de manière indépendante directement aux zapatistes, afin de vivre pour une certaine période dans leurs communautés où ils fournissent toutes sortes d'aide. Il arrive même, dans certaines communautés accueillant déjà de *vrais* observateurs²³⁶, que de tels groupes y séjournent également.²³⁷ Cela peut évidemment entraver le travail des organisations fournissant de l'accompagnement strict et poser problème si un incident se produit et que les forces gouvernementales ou paramilitaires se trouvent face à ces deux types de présence et ne sachent donc plus comment y réagir. Pour éviter ce genre de désagréments, les ONG fournissant de l'accompagnement doivent donc maintenir des réseaux de communication continus avec les communautés qu'elles accompagnent afin de bien connaître la situation sur place et d'être sûres qu'elles ont besoin d'une telle présence, ainsi qu'avec les agresseurs potentiel afin qu'ils sachent quels types d'observateurs sont présents dans les communautés, ce que s'efforcent de faire, dans la mesure du possible, le Frayba et le SIPAZ.

Vient ensuite le concept d'*indépendance* signifiant pour ces organisations qu'il s'agit d'éviter d'être contrôlées par quelconque acteur dans le conflit et qu'elles doivent donc définir clairement leur mandat, ce que fait tout à fait le SIPAZ²³⁸ et le Frayba²³⁹ et ce, de manière transparente, puisqu'il est précisé, sur tous leurs documents, les activités qu'ils s'engagent à effectuer et celles pour lesquelles ils refusent d'entrer en matière, comme la fourniture d'aide matérielle ou la prise de parti contre le gouvernement de manière non-justifiée.

Le fait que le Frayba et le SIPAZ aient toujours respecté, dans la mesure du possible, les principes d'indépendance et de non-partisanerie leur ont clairement offert une plus grande crédibilité aux yeux de la communauté internationale et des gouvernement locaux, ce qui influe positivement sur l'effet de dissuasion que leurs présences ont sur les agresseurs potentiels.

²³⁶ C'est à dire des personnes envoyées par des organisations comme le Frayba, qui ont une mission précise d'accompagnement et qui sont formées dans ce sens.

²³⁷ A titre d'exemple, lorsque j'ai été personnellement envoyée par le Frayba dans le *caracol* de la Garrucha, y étaient déjà présent des groupes de solidarité basques qui aidaient les zapatistes dans leurs travaux de construction.

²³⁸ LEVINE, Carlisle ; *Op. Cit.*, p.29

²³⁹ http://www.frayba.org.mx/sobre_nosotros.php

Allant de pair avec ces principes, il y a également celui de *non-interférence* dans les affaires des personnes accompagnées. Comme nous l'avons vu au travers du règlement imposé aux observateurs du Frayba et des activités entreprises par le SIPAZ,²⁴⁰ c'est aussi un principe auquel ces deux organisations tiennent fermement. Cela s'explique également de par la particularité du cas du Chiapas et du fait que les personnes accompagnées sont, en grande partie, issues de peuples autochtones. En effet, dans leur travail de défense des droits humains, le Frayba et le SIPAZ luttent également pour la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples autochtones, présent, entre autres, dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones²⁴¹ que le Mexique a signé. Ces deux organisations ont donc un grand respect pour les moyens propres d'organisation et de gestion des affaires internes que mettent en place les différents peuples autochtones de la région et ils se refusent donc d'intervenir sur ce point.

Enfin, vient le principe de *non-violence*. A ce sujet, il n'est pas aussi facile que cela de dire si le Frayba et le SIPAZ le suivent au pied de la lettre, quant à son volet qui implique de ne pas accompagner des personnes armées et cela vient du mode unique de lutte des zapatistes, depuis le cessez-le-feu de 1994. En effet, bien qu'ils n'aient jamais repris les armes depuis, on suppose qu'ils en ont toujours la possibilité. Il est donc difficile d'être certain que les communautés zapatistes accompagnées par le Frayba et le SIPAZ ne possèdent plus aucune arme. Cependant, afin de lutter là-contre, les observateurs qu'ils envoient ont l'obligation de dénoncer et de quitter une communauté s'il s'avère que ses habitants sont armés. Ainsi, dans les faits, les deux organisations respectent tout de même ce principe.²⁴²

Comme je l'avais également mentionné, il est extrêmement difficile d'évaluer l'efficacité du travail d'accompagnement en tant que tel puisque si aucune agression n'est commise, il n'est pas possible de prouver que des agresseurs en avaient envisagé une. Cependant, il existe tout de même un certain nombre d'indicateurs pouvant aider à dessiner une certaine tendance. Dans le cas du Chiapas, il s'agit des réactions stratégiques des agresseurs visés face à la présence d'observateurs internationaux, des contextes dans lesquels sont commises des violations des droits humains, des témoignages des communautés accompagnées et finalement du fait que la demande d'accompagnement de la part des communautés autochtones reste importante.²⁴³

²⁴⁰ LEVINE, Carlisle ; *Op. Cit.*, p.29

²⁴¹ AG Res. 61/295, le 2 octobre 2007, art. 3

²⁴² LEVINE, Carlisle ; *Op. Cit.*, p.29

²⁴³ Entretien personnel avec Barbara Dolman, le 16 juin 2008

Concernant les réactions stratégiques des agresseurs, il est possible, avant toute chose de dire que c'est parce que la stratégie choisie par le gouvernement a été celle d'un conflit de basse intensité que l'accompagnement international au Chiapas est possible, car il n'aurait pas sa place au milieu de combats ouverts. Nous avons également vu que le choix d'une telle stratégie de la part du gouvernement mexicain laissait penser que c'était justement pour limiter l'intervention internationale et ne pas avoir à respecter le droit de la guerre à proprement parler et que le fait d'avoir recours à des groupes paramilitaires rendait justement plus difficile pour les observateurs internationaux d'engager sa responsabilité dans les violations des droits humains.

En plus du recours aux paramilitaires, il existe différents éléments montrant bien la sensibilité du gouvernement face à l'accompagnement international l'ayant poussé à changer de stratégie. Premièrement, dans le manuel *Plan de Campagne Chiapas 94*, il était clairement écrit que les forces militaires devaient s'efforcer de limiter l'effet négatif que pourraient avoir les ONG nationales et internationales. Ceci sous-entend que l'armée ne devait pas leur fournir l'occasion de pouvoir critiquer ses actions et que le gouvernement mexicain reconnaissait donc les conséquences négatives que les ONG pourraient avoir sur ses politiques si elles étaient témoins d'exactions ;²⁴⁴ Deuxièmement, il y a les réformes qui ont été faites à l'ordre juridique migratoire afin de limiter les possibilités pour les étrangers de s'engager pour la défense des droits humains au Mexique ; Troisièmement, le gouvernement a tenté, dès 1999, de cacher au Chiapas la présence militaire aux étrangers et aux touristes, lorsqu'il a commencé à déplacer certains des camps militaires dans des endroits plus difficilement détectables par les observateurs internationaux ;²⁴⁵ Et, quatrièmement, bien que des organisations comme le Frayba et le SIPAZ aient reçu des menaces anonymes,²⁴⁶ jamais les forces gouvernementales ne les ont ouvertement réprimées, ce qui démontre, à mes yeux, qu'elles sont conscientes des conséquences qu'elles subiraient si on pouvait leur imputer directement ces menaces.

²⁴⁴ HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Op. Cit.*, 2006, p.29

²⁴⁵ *ibid.*, p.75

²⁴⁶ CIEPAC, *Amenaza de muerte y hostigamiento contra CIEPAC*, 2007 ; SIPAZ, *INTIMIDACION EN CONTRA DE SIPAZ*, 2006 ; COMISIÓN DE SOLIDARIDAD CON CHIAPAS, *Acción Urgente allanamiento a Frayba*, 2006

Comme les violations des droits humains sont récurrentes au Chiapas malgré la très grande présence des organisations de tous types que nous avons abordées, il convient d'examiner les contextes dans lesquels elles se produisent afin de voir, à l'aide d'exemples concrets, si la présence d'observateurs internationaux semble avoir une incidence sur l'occurrence de telles exactions. Il existe, à mes yeux, trois cas de figure et de types d'intervention des observateurs : Tout d'abord, il y a le cas où la violation des droits humains se produit sur la longueur, par exemple, par l'occupation des terres d'une communauté par des groupes civils accompagnés de la police. Les ONG fournissant de l'accompagnement envoient alors, après coup, des observateurs afin de montrer aux agresseurs que la communauté internationale est consciente de leurs agissements. L'influence de l'accompagnement international, dans ces cas-là, a toujours été bonne. Cela a été le cas, entre autres, à Cruztón²⁴⁷ et à San Jerónimo Tulijá²⁴⁸ où l'armée a quitté une communauté lorsque les observateurs du Frayba sont arrivés. Ensuite, il y a tous les cas de violations des droits humains qui se produisent là où il n'y a pas d'observateurs ou lorsqu'ils quittent une communauté, c'est notamment ce qu'une des observatrice de Peace Watch a rapporté lorsqu'elle a quitté une communauté de la réserve de Montes Azules où elle avait été envoyée par le Frayba²⁴⁹ et où l'armée est subitement venue menacer la communauté pendant les deux heures où il n'y avait pas d'observateurs.

Enfin, il y a les cas où l'accompagnement ne parvient pas à dissuader les agresseurs de commettre leurs violations, comme cela a été le cas lorsque l'armée est venue déplacer de force des familles vivant dans la réserve de Montes Azules.²⁵⁰ Bien que ce genre d'événement puisse arriver, il faut tout de même noter qu'ils sont extrêmement rares. Ainsi, j'estime que l'on peut expliquer ces quelques cas par le fait que, parfois, les intérêts pour les forces gouvernementales de commettre de telles exactions sont supérieurs aux conséquences qu'il leur en coûtera et si de graves conséquences en résultent, cela les dissuadera de recommencer dans le futur.

Enfin, il est intéressant de mentionner certains témoignages recueillis auprès d'anciens observateurs envoyés au Chiapas par PWS afin d'avoir leurs points de vue quant à l'efficacité

²⁴⁷ CENTRO DE DERECHOS HUMANOS FRAY BARTOLOMÉ DE LAS CASAS, A. C., *Sobre la situación de los derechos humanos en Chiapas, Frayba Balance Anual 2008*, 2009, p.24

²⁴⁸ CENTRO DE DERECHOS HUMANOS FRAY BARTOLOMÉ DE LAS CASAS, A. C., *Operativo federal conjunto en San Jerónimo Tulijá, Chilón*, 2008

²⁴⁹ TSCHÜMPERLIN, Ronja & KÜNTI, Karin interviewées par BRÜGGER, Liliane, *Op. Cit.*, p.14

²⁵⁰ CENTRO DE DERECHOS HUMANOS FRAY BARTOLOMÉ DE LAS CASAS A.C., *Familias desplazadas de Montes Azules*, 2007

de l'accompagnement international dans cette région. Ainsi, plusieurs ont relevé le fait que les membres des communautés accompagnées se disaient, en général, plus en sécurité lorsque des observateurs étaient présents.²⁵¹ D'autres ont rapporté que grâce à la présence d'observateurs, les hommes des communautés accompagnées osaient à nouveau quitter le village pour aller travailler leurs champs car ils n'étaient plus obligés de rester chez eux pour protéger leurs familles.²⁵² Finalement, il a également été mentionné que l'accompagnement international encourageait les personnes accompagnées à continuer leurs luttes pour le respect de leurs droits et de la justice.²⁵³

Pour résumer, nous pouvons donc conclure que l'accompagnement international tel qu'il est organisé par le Frayba et le SIPAZ au Chiapas respecte les principes de non-partisanerie, de non-interférence, d'indépendance et de non-violence. Ceci, couplé avec leur stratégie de communication ouverte avec toutes les parties au conflit et leur fort réseau d'urgence national et international à activer en cas de violations des droits humains respectent les conditions nécessaires au fonctionnement de la théorie de la dissuasion à l'encontre des agresseurs. Ainsi, les conditions et les principes théoriques indispensables à une pratique efficace de l'accompagnement international sont donc réunis dans le cas du Chiapas et il a pu être observé dans les faits, que dans l'immense majorité des cas, l'accompagnement international protégeait les personnes accompagnées.

Maintenant que cela a été démontré, nous pouvons donc voir quelles fonctions de la société civile l'accompagnement international peut remplir dans la construction de la paix au Chiapas.

Les fonctions de la société civile remplies par l'accompagnement international

S'agissant de la **protection des citoyens**, il paraît clair que c'est l'une des premières fonctions que l'accompagnement international remplit au Chiapas, que ce soit directement, par la présence d'observateurs dans des communautés menacées, ou, indirectement par le travail de lobby qui est fait sur le gouvernement mexicain par les organisations nationales et internationales fournissant de l'accompagnement, en cas de violations des droits humains. De

²⁵¹ SCHUCAN, Bettina interviewée par BRÜGGER, Liliane, *Op. Cit.*, p.14 ; entretien avec Annette Walliman, le 20 juin 2008

²⁵² KÜNTI, Karin interviewée par BRÜGGER, Liliane, *Op. Cit.*, p.14

²⁵³ GUILLAUME, Alexandra & MARBACH, Ursula interviewées par BRÜGGER, Liliane, *Op. Cit.*, pp 14-15

plus, la présence internationale influant sur le sentiment de sécurité des personnes accompagnées, participe aussi à leur propre organisation afin de se protéger eux-mêmes.

A noter aussi que le projet du Centre on Conflict, Development and Peacebuilding (CCDP) au sujet du rôle de la société civile dans la construction de la paix a découvert que l'efficacité de la fonction de protection de la société civile était renforcée lorsqu'elle était combinée systématiquement avec des activités de monitoring et d'advocacy²⁵⁴ et c'est précisément ce que s'efforcent de réaliser le Frayba et le SIPAZ.

Le *contrôle de la responsabilité de l'Etat* est également réalisé par l'accompagnement international au Chiapas, puisque l'une des tâches premières des observateurs est de documenter et de rapporter les violations des droits humains qu'elle observent afin d'y prouver la responsabilité de l'Etat.

A ce propos le CCDP avait également conclu que lorsque les activités de monitoring étaient liées à des réseaux nationaux et internationaux, leurs effets avaient plus d'efficacité, condition qui est aussi satisfaite dans le cas du Chiapas.²⁵⁵

Les organisations fournissant de l'accompagnement international au Chiapas entreprennent également des activités de *communication publique et d'advocacy*. Ils activent, en effet, leurs réseaux d'information si une violation des droits de l'homme est commise, ce qui provoque un travail de pression sur le gouvernement mexicain afin qu'il mette un terme à ces pratiques. Mais les observateurs relayent également ce qui se passe sur place et qui est ignoré par la presse officielle locale à leurs réseaux nationaux et internationaux pour que la situation vécue au Chiapas soit mieux connue.

Un grand travail d'advocacy est également réalisé sur place par les organisations fournissant de l'accompagnement par l'organisation d'événements sur des thèmes tels que la lutte contre l'impunité ou la liberté des prisonniers politiques.²⁵⁶

Les fonctions de *socialisation et de culture de la paix*, ainsi que de *cohésion sociale sensible au conflit* sont également réalisées au Chiapas et plus particulièrement au travers des activités

²⁵⁴ PAFFENHOLZ, Thania, *Op. Cit.*, 2009, p.13

²⁵⁵ PAFFENHOLZ, Thania, *Op. Cit.*, 2009, p.13

²⁵⁶ A titre d'exemple, le Frayba a soutenu au mois de juin dernier une manifestation pacifique qui avait lieu à Mexico afin que la Cour Suprême de Justice mette un terme à l'impunité perdurant à l'encontre des coupables du massacre d'Acteal. (Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de Las Casas A.C., *Por la Verdad y la Justicia "Acteal 11 años 5 meses y 17 días de impunidad ¿Cuántos más?"*, 2009)

du SIPAZ puisqu'un volet de son travail touche à l'éducation pour la paix et au dialogue interreligieux. Il cherche également la cohésion entre les différents groupes lorsqu'il se fait l'interlocuteur de tous les acteurs en conflit et qu'il favorise le dialogue, même indirect, entre eux, ainsi que des solutions non-violentes au conflit.

Cependant, bien que ces deux fonctions soient remplies par une organisation fournissant également de l'accompagnement, elles ne le sont pas par son effet direct. Par contre, il me semble que la protection fournie par l'accompagnement international encourage les communautés à entrer davantage en contact et il lutte ainsi contre leur isolement. C'est donc bien l'effet indirect de l'accompagnement international sur ces deux fonctions que nous avons vu au commencement ce travail qui se retrouve dans le cas du Chiapas.

Quant aux fonctions d'*intermédiaire ou de facilitateur* et de *fourniture de services*, il ne me semble pas qu'elles soient remplies par l'accompagnement international au Chiapas. En effet, en ce qui concerne la fourniture de service, c'est un choix conscient de la part des organisations de ne pas fournir quoique ce soit de matériel aux communautés accompagnées afin de ne pas créer de dépendance.

Et pour ce qui est du rôle d'intermédiation, bien que le SIPAZ le joue parfois en communiquant avec les différents groupes en conflit, cela ne fait pas partie des tâches directes de l'accompagnement international, tel qu'il est organisé au Chiapas.

L'application du cadre théorique élaboré dans la première partie de ce travail à l'accompagnement international au Chiapas me permet donc à présent de répondre à la question à la base de ce travail, à savoir comment l'accompagnement international participe-t-il à la construction de la paix au Chiapas ? Comme le proposait mon hypothèse de recherche, c'est grâce à la dissuasion que son action provoque à l'encontre d'agresseur potentiels que l'accompagnement international au Chiapas peut remplir les fonctions de protection des citoyens, de contrôle de la responsabilité de l'Etat, de communication publique et d'advocacy et, indirectement, de socialisation et de culture de paix, ainsi que de cohésion sociale sensible au conflit, ce qui, comme l'ont démontré Paffenholz et Spurk, participe aux efforts de construction de la paix.

Conclusion

En partant de la théorie plus large des efforts de la société civile dans la construction de la paix, nous avons pu voir plus en détail sur quels théories et principes repose l'accompagnement international et quelles fonctions de la société civile il est susceptible de remplir si ces théories sont bien appliquées. Nous avons ainsi vu que l'accompagnement international peut remplir directement les fonctions de protection des citoyens, de communication publique et d'advocacy et de contrôle de la responsabilité de l'Etat et indirectement, de socialisation et de culture de paix, de cohésion sociale sensible au conflit et d'intermédiation ou de facilitation, mais jamais de fourniture de service.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé le conflit qui a cours au Chiapas afin de mieux en comprendre ses dynamiques et les stratégies et usages de chaque partie, à savoir les forces gouvernementales, et les zapatistes. Nous avons ainsi pu voir qu'il n'y avait eu que quelques combats ouverts au début du conflit, mais qu'ensuite, cela s'était transformé en un conflit de basse intensité dont les caractéristiques principales sont qu'il est mené par une combinaison de moyens militaires, politiques, économiques et informationnels.

En nous concentrant sur la stratégie des forces gouvernementales - puisque ce sont elles, ainsi que les paramilitaires que les organisations au Chiapas tentent de dissuader de commettre des exactions au moyen de l'accompagnement international - nous avons vu que c'était sans doute la pression des mouvements civils nationaux et internationaux, la menace de certains Etats de ne plus leur fournir d'aide, ainsi que leur volonté de maintenir la communauté internationale en dehors du conflit qui les ont poussées à opter pour une stratégie de conflit de basse intensité, dont l'usage des paramilitaires fait intégralement partie.

En analysant, ensuite, la stratégie de l'EZLN, et ses appels et consultations répétées à la société civile, nous avons vu comment elle est passée d'un groupement armé à un mouvement de mobilisation civile pour obtenir plus de justice pour les peuples autochtones, ce qui m'a permis d'expliquer, en partie, la raison d'être de son fort réseau de soutien au niveau national et international.

Ces observations nous ont permis, dans un troisième temps, d'analyser davantage la structure de la société civile au Chiapas et d'expliquer le grand nombre, ainsi que les différents types d'organisations présentes dans la région, qu'elles soient impartiales ou solidaires envers les zapatistes. Nous avons, par la suite, vu plus en détail le fonctionnement du Frayba qui envoie pour de courtes durées des observateurs qui lui sont envoyés par ses organisations partenaires dans des communautés menacées et celui du SIPAZ qui travaille davantage avec un personnel fixe de professionnel et à plus long terme, en s'efforçant d'entretenir une communication suivie avec tous les acteurs au conflit.

En confrontant leur travail avec la théorie et les principes de l'accompagnement international et ceci dans un contexte de conflit de basse intensité, nous en avons conclu que les conditions nécessaires à la dissuasion sont réunies et que les principes de non-partisanerie, d'indépendance, de non-interférence et de non-violence indispensables à l'efficacité de l'accompagnement international sont, en général, respectés par le Frayba et le SIPAZ, mais que ce n'est pas forcément le cas de toutes les organisations fournissant de l'accompagnement au Chiapas. Ainsi, en nous basant sur le travail spécifique du Frayba et du SIPAZ, nous avons pu en conclure que leur accompagnement participe à la construction de la paix au Chiapas en remplissant les fonctions de la société civile de protection des citoyens, de communication publique et d'advocacy, de contrôle de la responsabilité de l'Etat et, dans une moindre mesure, celles de socialisation et de culture de paix, ainsi que de cohésion sociale sensible au conflit,

Ce travail nous a également permis de voir les problèmes que les organisations fournissant de l'accompagnement international en général et au Chiapas, en particulier, peuvent rencontrer. Il me semble donc qu'il peut être intéressant de conclure ce travail en formulant un certain nombre de recommandations participant à une pratique efficace de l'accompagnement international dans la région.

Premièrement, à propos des observateurs envoyés dans les communautés et de la durée de leur mission, nous avons vu qu'un manque de formation peut porter atteinte au travail d'accompagnement si les observateurs ne respectent pas les principes comportementaux tels que l'impartialité ou la non-interférence dans les affaires internes de la communauté et que des missions trop courtes peuvent poser des problèmes de continuité du travail, d'adaptation des observateurs et de confiance qui leur est accordée par les membres des communautés.

Ainsi, il est important que les organisations fournissant de l'accompagnement sélectionnent strictement leurs observateurs qui doivent réellement s'engager à respecter les principes dictés par leur organisation, car un mauvais comportement de leur part peut être pire pour le travail de construction de la paix que de ne pas avoir d'accompagnement du tout, dans certaines communautés, pendant un moment. De plus, les organisations doivent également assurer une certaine continuité entre les observateurs qui doivent impérativement communiquer entre eux pour que les nouveaux observateurs remplaçant les anciens soient au courant de la situation actualisée de la communauté dans laquelle ils seront envoyés. Finalement, les organisations doivent également maintenir, elles-mêmes, une communication suivie avec les dites communautés afin d'éviter, par exemple, que celles-ci accueillent déjà d'autres groupes.

Deuxièmement, le contexte et le climat d'un conflit peuvent changer rapidement et il peut être soudain dangereux ou inefficace, pour une raison ou pour une autre, d'y envoyer des observateurs. C'est pour cette raison, que les organisations fournissant de l'accompagnement international se doivent de choisir avec soin les régions géographiques dans lesquelles elles enverront leurs observateurs et elles doivent également savoir rester flexibles afin d'adapter leurs stratégies et leurs activités aux climats changeants.

Troisièmement, il peut être bénéfique pour les différentes organisations offrant de l'accompagnement international au Chiapas de collaborer les unes avec les autres de par leurs ressources humaines et financières limitées, de par la pression dont elles sont victimes de la part du gouvernement qui peut être davantage contrée si elles font bloc contre lui et de par leur chance accrue d'influencer les politiques gouvernementales et d'être entendues sur la scène internationale.

Et quatrièmement, il est bénéfique pour la construction de la paix que les organisations fournissant de l'accompagnement aient un mandat plus large. En effet, les diverses activités entreprises par le SIPAZ, par exemple, lui permettent d'avoir une vision du conflit tant au niveau macro que micro et cette grande compréhension du conflit l'aide non seulement à bien cibler son travail, mais aussi à fournir à d'autres organisations ayant un mandat plus étroit des informations utiles.²⁵⁷

²⁵⁷ LEVINE, Carlisle, *Op. Cit.*, p.29

En conclusion, l'accompagnement international lorsqu'il est organisé sérieusement par des organisations comme le Frayba ou le SIPAZ a toutes les chances de participer à la construction de la paix au Chiapas et ce particulièrement, si les faiblesses que ces organisations peuvent connaître sont adressées au moyen des recommandations émises ci-dessus.

Bibliographie

Sources primaires

Entretiens

- entretien personnel avec Barbara Dolman, co-responsable des brigades civiles d'observation du Centre des Droits de l'Homme Fray Bartolomé de Las Casas, le 16 juin 2008 à San Cristóbal de Las Casas
- entretien personnel avec Annette Wallimann, observatrice de Peace Watch Switzerland, le 20 juin 2008 dans la communauté du veintiocho de Junio
- entretien personnel avec Thomas Zapf, co-responsable des brigades civiles d'observation du Centre des Droits de l'Homme Fray Bartolomé de Las Casas, le 4 juillet 2008 à San Cristóbal de Las Casas
- entretien personnel avec Ernesto, membre des zapatistes, le 13 juillet 2008 dans le *caracol* de La Garrucha
- entretien personnel avec Emilie Converset, responsable de la section romande de Peace Watch, le 17 juin 2009 à Lausanne
- entretien personnel avec Irène Collaud, observatrice de Peace Brigades International, le 17 janvier 2009 à Lausanne
- entretien personnel avec Marina Pages, coordinatrice de SIPAZ, le 7 juillet 2009, par email

Documents juridiques

- ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, *AGENDA POUR LA PAIX, Diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix*, résolution, 47/277, le 17 juin 1992
Disponible sous : <http://www.un.org/french/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/47/277&Lang=F>
(Dernière consultation le 3 août 2009)
- ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, résolution 61/295, le 2 octobre 2007
Disponible sous :
<<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/512/08/PDF/N0651208.pdf?OpenElement>>
(Dernière consultation le 3 août 2009)
- ACUERDOS DE SAN ANDRES « *Derechos y Cultura Indigena* », le 16 février 1996,
Disponible sous :
<<http://zedillo.presidencia.gob.mx/pages/chiapas/docs/sanandres.html>>
(Dernière consultation le 29 juin 2009)

- CONSTITUCIÓN POLÍTICA DE LOS ESTADOS UNIDOS MEXICANOS, Première parution le 5 février 1917, dernière réforme le 1^{er} juin 2009
Disponible sous : <www.cddhcu.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/1.pdf>
(Dernière consultation le 20 juin 2009)
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, *Convention n°169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants*, le 27 juin 1989
Disponible sous : <www.ilo.org>
(Dernière consultation, le 29 juin 2009)

Sources secondaires

- ABU-ZAHRA, Nadia, “No advocacy, no protection, no 'politics': Why aid-for-peace does not bring peace” in *Borderlands e-journal*, Vol. 4, No. 1, 2005
Disponible sous: <http://www.borderlands.net.au/vol4no1_2005/abu-zahra_aid.htm>
(Dernière consultation le 1er avril 2009)
- ALDANA GARCIA, Carolina, *La democracia en Mexico : De Chiapas a Distrito Federal*, 2005
Disponible sous : <<http://www.javeriana.edu.co/biblos/tesis/politica/tesis05.pdf>>
(Dernière consultation le 13 décembre 2008)
- AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport 2009 – La situation des droits de l’homme dans le monde, 2009*
Disponible sous :
<<http://thereport.amnesty.org/sites/report2009.amnesty.org/files/documents/air09-fr.pdf>>
(Dernière consultation le 15 mai 2009)
- ANDERSON, Mary B. & OLSON, Lara, *Confronting war: Critical lessons for peace practitioners*, The collaborative for development action, Cambridge, 2003
- ARANDA, Jesus, *Cercar al EZLN, misión de la fuerza de tarea Arcoiris, La Jornada*, le 9 février 2005
Disponible sous : <<http://www.jornada.unam.mx/2005/02/09/007n1pol.php>>
(Dernière consultation le 29 mai 2009)
- ARQUILLA, John & RONFELDT, David, “A NEW EPOCH AND SPECTRUM OF CONFLICT” in *In Athena’s Camp Preparing for Conflict in the Information Age*, National Defense Research Institute, Santa Monica, 1997
- AUBERT, Emilie, *Répression et présence policière à Cruztón*, juillet 2008
Disponible sous : <<http://www.peacewatch.ch/public/frameset.aspx?lang=FR&cat=1>>
(Dernière consultation le 1^{er} juin 2009)
- _____, *POUVOIRS ET STRATEGIES DANS LES NEGOCIATIONS: Analyse des négociations entre le Gouvernement Mexicain et l’Armée Zapatiste de Libération*

Nationale : 1994 – 2001, Travail de séminaire réalisé dans le cadre du cours Dynamics of Conflict and Negotiation du Pr. Daoudy, non paru, IHEID, 2008

- BARNES, Catherine, *Agents for Change: Civil Society Roles in Preventing War & Building Peace*, European Centre for Conflict Prevention /International Secretariat of the Global Partnership for the Prevention of Armed Conflict, issue paper 2, AN Den Haag, 2006
- BERGER, Mark T., “Romancing the Zapatistas: International Intellectuals and the Chiapas Rebellion” in *The Indigenous People of Chiapas and the State in the Time of Zapatismo: Remaking Culture, Renegotiating Power*, Latin American Perspectives, Vol. 28, No. 2, 2001
- BOB, Clifford, *The Marketing of Rebellion : Insurgents, Media and International Activism*, Cambridge University Press, New York, 2005
- BRÜGGER, Liliane, *Evaluation des Friedensprojektes Peace Watch Chiapas / México*, Peace Watch Switzerland, document interne, 2004
- CALDERÓN HINOJOSA, Felipe, *Plan Nacional de Desarrollo : cuerpos policiacos*, Sistema Internet de la Presidencia, 2007
Disponible sous : <<http://pnd.calderon.presidencia.gob.mx/eje1/cuerpos-policiacos.html>>
(Dernière consultation le 3 août 2009)
- CARRASCO Tania, BENITEZ MANAUT, Raúl & RODRÍGUEZ LUNA, Armando, « Chiapas : Negociaciones de punto muerto y gobernabilidad politico-social » in *Pensamiento Proprio*, No. 23, année 11, 2006
- CENTRO DE DERECHOS HUMANOS FRAY BARTOLOMÉ DE LAS CASAS, A. C., *Brigadas Civiles de Observacion, Manual para brigadistas*, document interne, s.d.
- _____, *Familias desplazadas de Montes Azules*, 2007
Disponible sous : <http://www.frayba.org.mx/fotos.php?ID=541&language_ID=1&hl=es>
(Dernière consultation le 3 août 2009)
- _____, *Operativo federal conjunto en San Jerónimo Tulijá, Chilón*, Boletín de Prensa 09, San Cristóbal de Las Casas, le 20 mai 2008
Disponible sous:
<http://www.frayba.org.mx/archivo/boletines/080520_09_incursion_militar_en_tulija.pdf>
(Dernière consultation le 3 août 2009)
- _____, *Sobre la situación de los derechos humanos en Chiapas, Frayba Balance Anual 2008*, Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de Las Casas, A.C., San Cristóbal de Las Casas, 2009
- _____, *Por la Verdad y la Justicia “Acteal 11 años 5 meses y 17 días de impunidad ¿Cuántos más?”*, 2009

Disponible sous :

<http://www.frayba.org.mx/archivo/informes/090608_informe_para_scjn.pdf>
(Dernière consultation le 5 août 2009)

- CIEPAC, *Amenaza de muerte y hostigamiento contra CIEPAC*, 2007
Disponible sous : <<http://www.ciepac.org/documento.php?id=51>>
(Dernière consultation le 3 août 2009)
- _____, *Quiénes somos – Who we are – Qui sommes-nous ?*, San Cristóbal de Las Casas, s.d.
Disponible sous : <<http://www.ciepac.org/apoyos/quienessomos.php>>
(Dernière consultation le 4 août 2009)
- COMISIÓN CIVIL INTERNACIONAL DE OBSERVACIÓN POR LOS DERECHOS HUMANOS (CCIODH), *Informe de la situación de los derechos humanos en Chiapas, Oaxaca y Atenco, VI Visita 2008, 30 enero – 20 febrero*, Edition : CCIODH, Barcelone, 2008
- COMISIÓN DE SOLIDARIDAD CON CHIAPAS, *Acción Urgente allanamiento a Frayba*, 2006
Disponible sous : <<http://www.cgtchiapas.org/spip.php?article1120>>
(Dernière consultation le 3 août 2009)
- COMMITTEE FOR CONFLICT TRANSFORMATION SUPPORT (CCTS), “Is there a role for the military in peacebuilding?” in *CCTS Review*, No. 32, 2006
- COMUNIDAD DE CRUZTÓN, *Denuncia publica*, Le 20 juin 2008
Disponible sous :
<http://www.frayba.org.mx/archivo/denuncias/080619_denuncia_cruzton_carranza.pdf>
(Dernière consultation le 29 juin 2009)
- CONFLICT EARLY WARNING SYSTEMS (CEWS), *Chiapas*, s.d.
Disponible sous: < <http://www.usc.edu/dept/LAS/ir/cews/database/Chiapas/>>
(Dernière consultation le 6 juin 2009)
- CONPAZ, « Acciones y Consecuencias de la Militarización en Chiapas » in *Bulletin de CIEPAC*, No. 5, 1996
Disponible sous : < <http://www.ciepac.org/boletines/chiapasaldia.php?id=5>>
(Dernière consultation le 27 mai 2009)
- CORBALIS, Tony, “Focus On: Peace Brigades International” in *Peace Conflict and Development*, Issue 1, 2002
- CORR, Edwin & SLOAN, Stephen (eds.), *Low-Intensity Conflict : old threats in a new world*, Westview Studies in Regional Security, Boulder, 1992

- CORREA, Guillermo, “La Guerra de Baja Intensidad en Chiapas abarca proyectos económicos, efectos psicológicos y manipulación de masas: CDHFBC”, in *Revista Proceso*, No. 1105, 1998
- COY, Patrick G., “*We Use It But We Try Not to Abuse it*” *Nonviolent Protective Accompaniment and the Use of Ethnicity and Privilege by Peace Brigades International*, Center for Applied Conflict Management, Kent University, 2000
- _____, “Negotiating Identity and Danger under the Gun: Consensus Decision Making on Peace Brigades International Teams” in *Consensus Decision Making, Northern Ireland and Indigenous Movements*, Research in Social Movements, Conflicts and Change, Vol. 24, Oxford: UK, Elsevier, 2003
- DEBIEL, Tobias & STICHT, Monika, “Towards a New Profile? Development, Humanitarian and Conflict-Resolution NGOs in the Age of Globalization” in *INEF report*, No. 79, Institute for Development and Peace, Duisbourg, 2005
- D’ESTRÉE, Tamra Pearson et al., « Changing the Debate about “Success” in Conflict Resolution Efforts” in *Negotiation Journal*, Vol. 17, No. 2 ,2007
- DIRECTION DES RECHERCHES, COMMISSION DE L’IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ, *liste des organisations non gouvernementales (ONG) qui aident les personnes ayant de la difficulté à obtenir la protection de l’État*, Ottawa, 2004
 Disponible sous : <<http://www2.irb-cisr.gc.ca/fr/recherche/rdi/?action=record.viewrec&gotorec=432383>>
 (Dernière consultation le 21 juin 2009)
- EGUREN, Luis Enrique & MAHONY, Liam, *Unarmed Bodyguards. International Accompaniment for the Protection of Human Rights*, Kumarian Press, West Hartford, 1997
- EGUREN, Luis Enrique, “*Acompañamiento in Colombia: international human rights protection of IDPs*” in *Forced Migration Review*, No. 4, Oxford, 1999
- _____, Luis Enrique, *HUMAN RIGHTS DEFENDERS UNDER THREAT: A FIELD SECURITY APPROACH TO THEIR WORK*, Research and Training Unit, PBI European Office, 2002
 Disponible sous:
 <http://www.protectionline.org/IMG/pdf/field_security_approach_to_hrds.pdf>
 (Dernière consultation le 1er avril 2009)
- ESTADRA SAAVEDRA, Marco, *La Comunidad armada rebelde y el EZLN*, Centro de Estudios Sociologicos, El Colegio de México, Mexico, 2007
- EZLN, *Primera Declaración de la Selva Lacandona : HOY DECIMOS ¡BASTA !*, 1993
 Disponible sous : < <http://www.radiomundial.com.ve/yvke/noticia.php?t=16994>>
 (Dernière consultation le 29 mai 2009)

- EZLN, *Sexta Declaración de la Selva Lacandona*, 2005
Disponible sous :
<http://www.palabra.ezln.org.mx/xomunicados/2005/2005_06_SECTA.htm>
(Dernière consultation le 29 juin 2009)
- FISCHER Martina, *Recovering from Violent Conflict: Regeneration and (Re)Integration as Elements of Peacebuilding*, Berghof Research Center for Constructive Conflict Management, Berlin, 2004
- _____, *Civil Society in Conflict Transformation: Ambivalence, Potentials and Challenges*, Berghof Research Center for Constructive Conflict Management, Berlin, 2006
- FISHER, Simon, *Working with conflict*, Zed Books, Londres, 2000
- FORSTER, Reiner & MATTNER, Mark, “Civil Society and Peacebuilding Potential, Limitations and Critical Factors” in *Report No. 36445-GLB DRAFT*, Social Development Department Environmentally and Socially Sustainable Development Network, The World Bank, 2006
- FREEDOM HOUSE, *FREEDOM IN THE WORLD: COUNTRY REPORTS 2008, MEXICO*, 2009
Disponible sous: <<http://www.freedomhouse.org/template.cfm?page=22&country=7447&year=2008>>
(Dernière consultation le 15 mai 2009)
- FROEHLING, Oliver, “The Cyberspace "War of Ink and Internet" in Chiapas, Mexico” in *Cyberspace and Geographical Space*, Geographical Review, Vol. 87, No. 2, 1997
- FUNDACIÓ SOLIDARITAT UB, *Systema Político de México*, s.d.
Disponible sous :
<<http://www.solidaritat.ub.edu/observatori/esp/chiapas/datos/sistema.htm#federal>>
(Dernière consultation le 31 juillet 2009)
- GALTUNG, Johan, *Peace by Peaceful means*, International Peace Research Institute, Oslo, 1996
- GALVIN, John R., “Conflict in the Post-Cold War Era” in CORR, Edwin & SLOAN, Stephen (eds.), *Low-Intensity Conflict : old threats in a new world*, Westview Studies in Regional Security, Boulder, 1992
- GILBRETH, Chris & OTERO, Gerardo, “Democratization in Mexico: The Zapatista Uprising and Civil Society” in *Mexico in the 1990s: Economic Crisis, Social Polarization, and Class Struggle*, Latin American Perspectives, Vol. 28, No. 4, 2001
- GLEDITSCH, Nils Petter et al., “Armed Conflict 1946–2001: A New Dataset” in *Journal of Peace Research*, Vol. 39, No. 5, 2002

- GONZÁLEZ CASANOVA HENRÍQUEZ, Pablo, « Perspectivas para la Paz, la Democracia y la Justicia : una visión desde Chiapas » in CIFUENTES, Ordóñez & ROLANDO, José Emilio (coordinateurs), *La Construcción del Estado nacional: Democracia, Justicia, Paz y Estado de Derecho*, Instituto de Investigaciones Jurídicas, Serie DOCTRINA JURIDICA, No. 179, Universidad Nacional Autónoma de México, México, 2004
- GRUPO DE ESTUDIOS AMBIENTALES, *Organizaciones de la Sociedad Civil en Chiapas*, 1998
Disponible sous : <<http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-4427.html>>
(Dernière consultation le 29 mai 2009)
- HARVEY, Neil, *Rebellion in Chiapas: Rural Reforms, Campesino Radicalism and the Limits of Salinismo*, Revised and updated edition, Center for U.S.-Mexican Studies, San Diego, 1994
- _____, *The Chiapas Rebellion: The Struggle for Land and Democracy*, Durham, Duke University Press, Washington, 1998
- The HEIDELBERG INSTITUTE FOR INTERNATIONAL CONFLICT RESEARCH (HIK), *Konfliktbarometer Welt 1994*, University of Heidelberg, Heidelberg, 1995
- _____, *Konfliktbarometer Welt 1995*, University of Heidelberg, Heidelberg, 1996
- _____, *Konfliktbarometer Welt 1996*, University of Heidelberg, Heidelberg, 1997
- _____, *Konfliktbarometer Welt 1997*, University of Heidelberg, Heidelberg, 1998
- _____, *Konfliktbarometer Welt 1998*, University of Heidelberg, Heidelberg, 1999
- _____, *Konfliktbarometer Welt 1999*, University of Heidelberg, Heidelberg, 2000
- _____, *Konfliktbarometer 2000*, University of Heidelberg, Heidelberg, 2001
- _____, *Konfliktbarometer 2001*, University of Heidelberg, Heidelberg, 2002
- _____, *Conflict Barometer 2002*, University of Heidelberg, Heidelberg, 2003
- _____, *Conflict Barometer 2003*, University of Heidelberg, Heidelberg, 2004
- _____, *Conflict Barometer 2004*, University of Heidelberg, Heidelberg, 2005
- _____, *Conflict Barometer 2005*, University of Heidelberg, Heidelberg, 2006
- _____, *Conflict Barometer 2006*, University of Heidelberg, Heidelberg, 2007
- _____, *Conflict Barometer 2007*, University of Heidelberg, Heidelberg, 2008

- _____, *Conflict Barometer 2008*, University of Heidelberg, Heidelberg, 2009
- HIDALGO, Onécimo & CASTRO, Gustavo, « La agenda de la "Estrategia de guerra" » in *Bulletins de CIEPAC*, No. 120, 1998
Disponible sous : < http://www.ciepac.org/boletines/chiapas_en.php?id=120>
(Dernière consultation le 27 mai 2009)
- HIDALGO, Onécimo & CASTRO, Hidalgo, *La estrategia de Guerra en Chiapas*, CIEPAC, San Cristobal de Las Casas, 1999
- HIDALGO DOMINGUEZ, Onécimo, *Sociedad Civil y el Proceso de Paz en Chiapas*, 2004
Disponible sous :
<http://www.ecoportel.net/Contenido/Temas_Especiales/Politica/Sociedad_Civil_y_el_Proceso_de_Paz_en_Chiapas>
(Dernière consultation le 29 mai 2009)
- _____, *Tras Los Pasos de una Guerra Inconclusa: Doce años de Militarización en Chiapas*, CIEPAC, San Cristobal de Las Casas, 2006
- HIGGINS, Nicholas P., “Mexico's Stalled Peace Process: Prospects and Challenges” in *International Affairs*, Vol. 77, No. 4, 2001
- HIPPLER, Jochen, “Low-Intensity Warfare: Key Strategy for the Third World Theater” in *The Middle East: Living by the Sword*, MERIP Middle East Report, No. 144, 1987
- INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA, GEOGRAFÍA E INFORMÁTICA, « *Estadísticas a proposito del dia mundial de la población* » *Datos de Chiapas*, INEGI, 2008
Disponible sous:
<<http://www.inegi.org.mx/inegi/contenidos/espanol/prensa/contenidos/estadisticas/2008/edad0.doc>>
(Dernière consultation le 4 août 2009)
- IRIBARNEGARAY Deanna, “Peacekeeping’s New Partnerships” in *Peace, Conflict and Development*, Issue 2, 2002
Disponible sous: < <http://www.peacestudiesjournal.org.uk/docs/peacekeeping.PDF>>
(Dernière consultation le 1^{er} avril 2009)
- JEONG, Ho-Won, *Peace and Conflict Studies : an Introduction*, Ashgate, Burlington, 2000
- KELLY, Thomas J., “Neoliberal Reforms and Rural Poverty” in *Mexico in the 1990s: Economic Crisis, Social Polarization, and Class Struggle*, Latin American Perspectives, Vol. 28, No. 3, 2001
- LA VOZ DEL DESIERTO, *El ejido Mexicano*, s.d.
Disponible sous: <http://www.lavozdeldesierto.com/portal/index.php?option=com_content&task=view&id=3569&Itemid=1>

(Dernière consultation le 3 août 2009)

- LEVINE, Carlisle, *International Service for Peace (SIPAZ): Promoting Peacebuilding and Nonviolent Conflict Transformation in Chiapas, Mexico*, Reflecting on Peace Practice Project, Collaborative for Development Action, Cambridge, 2000
- LÓPEZ Y RIVAS, Gilberto, « Paramilitarismo e insurgencia en México » in *Memoria*, No. 133, 1999
- _____, *Autonomías : Democracia o Contrainsurgencia*, Ediciones Era, Mexico, 2004
- MAHONY, Liam, *PROACTIVE PRESENCE : Field strategies for civilian protection*, Centre for Humanitarian Dialogue, Geneva, 2006
- MARIN, Carlos, « Plan del Ejército en Chiapas, desde 1994: crear bandas paramilitares, desplazar a la población, destruir las bases de apoyo del EZLN... » in *Revista Proceso*, No. 1105, 1998
- MENJIVAR, Oscar, “The Transformation of Low Intensity Conflict in Latin America” in *Low Intensity Conflict and Law Enforcement*, No. 10.1, 2001
- MERKEL, W. & LAUTH, H., “Systemwechsel und Zivilgesellschaft. Welche Zivilgesellschaft braucht die Demokratie?” in *Aus Politik und Zeitgeschichte*, Vol. 6, No. 7, 1998
- MINEAR, Larry & WEISS, Thomas, *Humanitarian Action in Times of War*, Boulder, Colo. : Lynne Rienner, 1993
- MOKSNES, Heidi, « Factionalism and Counterinsurgency in Chiapas: Contextualizing the Acteal Massacre » in *Revista Europea de Estudios Latinoamericanos y del Caribe*, No. 76, 2004
- MORA, Mariana, *Decolonizing Politics: Zapatista Indigenous Autonomy in an era of Neoliberal Governance and Low Intensity Warfare*, thèse de doctorat présentée à l'Université du Texas à Austin, 2008
Disponible sous:
<<http://www.lib.utexas.edu/etd/d/2008/moram27893/moram27893.pdf>>
(Dernière consultation le 27 mai 2009)
- MUNDO OBRERO, *Paramilitares y guerra de baja intensidad en Chiapas*, s.d.
Disponible sous : < <http://www.eurosur.org/mo.old/0198/chiapas.htm>>
(Dernière consultation le 29 mai 2009)
- MUÑOZ, José A., *The Global Structuring of Collective Action: Zapatistas, Mexico, and The New World Economy*, s.d.
Disponible sous: < <http://www.yale.edu/macmillan/globalization/munoz.pdf>>
(Dernière consultation le 27 mai 2009)

- NORTH, Liisa L., *Journeys of Fear: Refugee Return and National Transformation in Guatemala*, McGill-Queen's University Press, Montreal, 1999
- PAFFENHOLZ, Thania & SPURK, Christoph, "Civil Society, Civic Engagement, and Peacebuilding" in *Social Development Papers Conflict prevention & reconstruction*, Paper No. 36, The World Bank, Washington, 2006
- PAFFENHOLZ, Thania & REYCHLER, Luc, *Aid for Peace: a Guide to Planning and Evaluation for Conflict Zones*, Nomos, Baden Baden, 2007
- PAFFENHOLZ, Thania, *Summary of Results for a Comparative Research Project: Civil Society and Peacebuilding*, The Center on Conflict, Development, and Peacebuilding (CCDP), Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement, Genève, 2009
- PÉREZ HERRERO, Pedro, "Mexico after the Elections of July 2, 2000" in *Mexican Studies / Estudios Mexicanos*, Vol. 17, No. 2, 2001
- POULIGNY, Béatrice, "Civil Society and Post-Conflict Peacebuilding: Ambiguities of International Programmes Aimed at Building 'New' Societies" in *Security Dialogue*, Vol. 36, No. 4, 2005
- **REYES, Alejandro**, "Low Intensity War in Chiapas: State and Paramilitary Terrorism" in *Bulletin de CIEPAC*, No. 532, 2007
Disponible sous: <http://www.ciepac.org/boletines/chiapas_en.php?id=532>
(Dernière consultation : le 27 mai 2009)
- RIGBY, Andrew, "Is there a role for the military in peacebuilding?" in *Committee for Conflict Transformation Support (CCTS) Review*, Coventry University, No. 32, 2006
- RUS, Jan, HERNANDEZ CASTILLO, Rosalva Aida & MATTIACE, Shannan L., "Introduction" in *The Indigenous People of Chiapas and the State in the Time of Zapatismo: Remaking Culture, Renegotiating Power*, Latin American Perspectives, Vol. 28, No. 2, 2001
- SCHULTZ, Richard H., "The Low-Intensity Conflict Environment of the 1990s" in *New Directions in U. S. Defense Policy*, Annals of the American Academy of Political and Social Science, Vol. 517, 1991
- SECRETARIA DE TURISMO CHIAPAS, *Chiapas*, s.d.
Disponible sous:
<<http://www.luxuriousmexico.com/wwwluxuriousmexico/Luxurious%20Mexico/Products/EnglishProducts/Chiapas.html>>
(Dernière consultation le 29 juin 2009)
- SECRETARIAT INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE CONTRE LA TORTURE, *Caso MEX 070807.5*, 2009
Disponible sous: <http://www.frayba.org.mx/acciones_urgentes.php?hl=es&page=2&tag_ID=23>
(Dernière consultation le 3 août 2009)

- SHEFNER, Jon, "Coalitions and Clientelism in Mexico", in *Theory and Society*, Vol. 30, No. 5, 2001

- SIPAZ, *INTIMIDACION EN CONTRA DE SIPAZ*, 2006
 Disponible sous :
 <<http://www.mailarchive.com/chiapas95@eco.utexas.edu/msg00227.html>>
 (Dernière consultation le 3 août 2009)

- _____, *PROCESSUS DE PAIX, PROCESSUS DE GUERRE : Brève histoire du Conflit du Chiapas : 1994-2008*, 2008
 Disponible sous : <<http://www.sipaz.org/crono/procfra.htm>>
 (Dernière consultation le 27 mai 2009)

- _____, « Mexique : droits humains et sécurité, un casse-tête impossible ? » in *BULLETIN DU SIPAZ*, Vol.14, No. 1, 2009
 Disponible sous : < http://www.sipaz.org/fini_fra.htm>
 (Dernière consultation le 27 mai 2009)

- SMITH, Dan, *Trends and Causes of Armed Conflict*, Research Center for Constructive Conflict Management, Berghof Handbook, Berghof, 2004

- STAVENHAGEN, Rodolfo, *Mexico's Unfinished Symphony: The Zapatista Movement*, El Colegio de México, 2000
 Disponible sous :
 <www.studenterforum.dk/component/option,com_docman/task,doc_download/gid,26/Itemid,41/ - >
 (Dernière consultation le 6 juin 2009)

- _____, *A Game of Musical Chairs? Peace and Conflict in Chiapas*, University of Southern California, s.d.
 Disponible sous:
 < <http://www.usc.edu/dept/LAS/ir/cews/database/Chiapas/chiapas.pdf>>
 (Dernière consultation le 6 juin 2009)

- STOLLE-MCALLISTER, John, "What Does Democracy Look Like? Local Movements Challenge the Mexican Transition" in *Mexico: Popular Mobilization Versus Neoliberal "Democracy"*, Latin American Perspectives, Vol. 32, No. 4, 2005

- TAVANTI, Marco, "Chiapas Civil Society Organizations: Cultural Resistance and Economic Alternatives through Fair Trade Cooperatives and International Networks" in SOLARI VICENTE, Andres and CRUZ SANTACROCE, Anabel (eds), *Sociedad Civil y Desarrollo Local*, International Society for the Third Sector research (ISTR), Instituto de Comunicación y Desarrollo, Universidad Michoacana de San Nicolas de Hidalgo, Morelia, 2007

- TCHEREMISSINOFF, Véra, *Les Indiens du Chiapas contre le nouvel ordre économique mondial: Du rôle des ONG*, Association de soutien aux nations amérindiennes (ASNA), Lausanne, 1995

- THELEN, David, "Mexico, the Puzzle: A Conversation about Civil Society and the Nation with Ilan Semo", in *Rethinking History and the Nation- State: Mexico and the United States as a Case Study: A Special Issue*, The Journal of American History, Vol. 86, No. 2, 1999
- TROXLER, Corinne, *Der Konflikt in Chiapas : eine Untersuchung des gewaltlosen Vorgehens des EZLN und dessen Bekämpfung durch die mexikanische Regierung/Armee*, Travail de licence pour la faculté de philosophie de l'Université de Zürich, non paru, 2003
- VALDÉS VEGA, María Eugenia, « Los Partidos Políticos en Chiapas » in *Revista Nueva Antropología*, Vol. 8, No. 56, 1999
- VÉRON Jean-Bernard, « La délicate mais indispensable implication de l'aide dans les conflits » in *DOSSIER PAIX, SÉCURITÉ, DÉVELOPPEMENT*, No. 209, 2004
- WHITMEYER, Joseph M. & HOPCROFT, Rosemary L., "Community, Capitalism, and Rebellion in Chiapas" in *Sociological Perspectives*, Vol. 39, No. 4, 1996
- WISEBERG, Laurie S., "Protecting Human Rights Activists and NGOs: What More Can Be Done?" in *Human Rights Quarterly*, Vol. 13, No. 4, 1991
- WOOD, Darrin, *Renán Castillo y la doctrina paramilitar*, La Jornada, le 26 février 2005
Disponible sous : <<http://www.jornada.unam.mx/2005/02/26/008a1pol.php>>
(Dernière consultation le 29 mai 2009)
- YAMAMOTO, Junichi, *The Power of NGOs for Peace Keeping: The Case of Chiapas Conflict in Mexico*, Paper Prepared for delivery at the 2003 meeting of the Latin American Studies Association, Dallas, March 27-29, 2003
Disponible sous : <<http://www.ngo-jica.org.ar/PDFs/YAMAMOTO.pdf>>
(Dernière consultation : le 27 mai 2009)
- ZUGMAN, Kara Ann, "Zapatismo and Urban Political Practice", in *Mexico: Popular Mobilization Versus Neoliberal "Democracy"*, Latin American Perspectives, Vol. 32, No. 4, 2005

Sites internet utiles

- Comisión Civil Internacional de Observación de los Derechos Humanos (CCIODH) : <cciodh.pangea.org>
- Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de Las Casas (Frayba) : <www.frayba.org.mx>
- Centro de Investigaciones Económicas y Políticas de Acción Comunitaria (CIEPAC) : <www.ciepac.org>
- Peace Brigades International: <www.peacebrigades.ch>

- Peace Watch Switzerland: <www.peacewatch.ch>
- Servicio Internacional Para la Paz (SIPAZ): <www.sipaz.org>